



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES

Du 01/01/2022 au 31/12/2026



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales du Loiret,

représentée par son directeur **Monsieur Jean-Yves PREVOTAT** dument autorisé à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

La Communauté de Communes des Loges

représentée par son président **Monsieur Frédéric MURA**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire

Et :

La Commune de Bouzy-la-Forêt

représentée par son Maire, **Madame Florence BONDUEL** dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Châteauneuf-sur-Loire

représentée par son Maire, **Madame Florence GALZIN** dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Combreux

représentée par son Maire, **Monsieur Philibert DE LA ROCHEFOUCAULD** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Darvoy

représentée par son Maire, **Monsieur Marc BRYNHOLE** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Donnery

représentée par son Maire, **Monsieur Daniel CHAUFTON** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal



Et :

La Commune de Fay-aux-Loges

représentée par son Maire, **Monsieur Frédéric MURA** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La commune de Férolles

Représentée par son Maire, **Monsieur David DUPUIS** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La commune d'Ingrannes

Représentée par son Maire, **Monsieur Éric POILANE** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Jargeau

représentée par son Maire, **Madame Sophie HERON** dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune d'Ouvrouer-Les-Champs

représentée par son Maire, **Madame Laurence MONNOT** dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel

représentée par son Maire, **Monsieur Arnauld MARTIN** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Saint-Martin-d'Abbat

représentée par son Maire, **Monsieur Joël TURPIN** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Seichebrières

représentée par son Maire, **Monsieur Philippe VACHER** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Sandillon

représentée par son Maire, **Monsieur Pascal JUTEAU** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Sigloy

représentée par son Maire, **Monsieur Vincent ASSELIN** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal



Et :

La Commune de Sully-La-Chapelle

représentée par son Maire, **Monsieur Patrick MORISSEAU** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Sury-aux-Bois

représentée par son Maire, **Madame Françoise HEBERT** dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La commune de Tigy

Représentée par son Maire, **Monsieur Noël LE GOFF** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La commune de Vienne en Val

Représentée par son Maire, **Monsieur Pascal SEMONSUT** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

La Commune de Vitry-aux-Loges

représentée par son Maire, **Monsieur Arnaud de BEAUREGARD** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Et :

Le SIRIS de Férolles/Ouvrouer-les-Champs

représenté par son Président, **Monsieur Arnaud LEBOEUF** dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil syndical

Et :

Le SIRIS de Sigloy/Guilly

représenté par sa Présidente, **Madame Nicole BRAGUE** dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil syndical

Ci-après désigné « les partenaires ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Sommaire

	Préambule	7
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale	9
Article 2 :	Champs d'intervention de la Caf	9
Article 3 :	Champs d'intervention de la commune	10
Article 4 :	Objectifs partagés au regard des besoins	10
Article 5 :	Engagements des partenaires.....	10
Article 6 :	Modalités de collaboration	11
Article 7 :	Echanges de données.....	11
Article 8 :	Communication.....	12
Article 9 :	Evaluation	12
Article 10 :	Durée de la convention	12
Article 11 :	Exécution formelle de la convention	12
Article 12 :	Fin de la convention	13
Article 13 :	Recours	13
Article 14 :	Confidentialité.....	13
Annexe 1 :	État des lieux partagé	17
Annexe 2 :	Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales	46
Annexe 3 :	Plan d'actions et moyens mobilisés pour chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés.....	48
Annexe 4 :	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de suivi de la CTG	59
Annexe 5 :	Évaluation.....	60



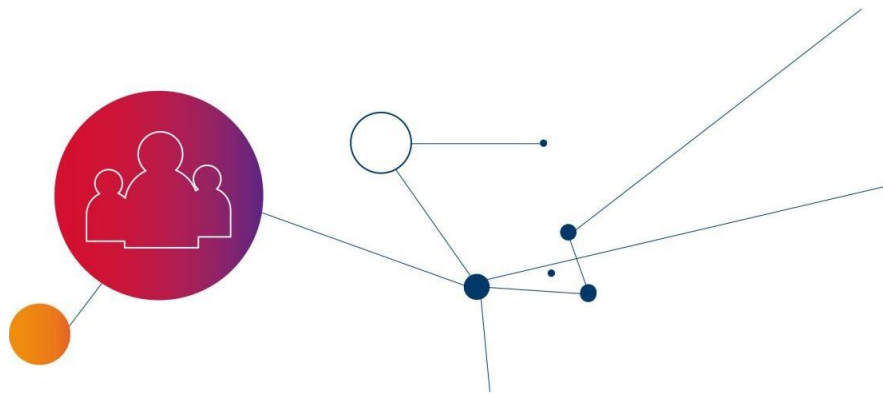
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;





PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg), actualisée avec le projet de territoire de la CC des Loges, a pour objectif d'élaborer le projet de territoire concernant le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG est articulée avec le projet de territoire de la CC des Loges.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...



En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes (Insee 2013-2018 ; données caf 2020) :

Le territoire de la CC DES LOGES est situé au cœur du département du Loiret, en bordure Est de la Métropole orléanaise. Il est composé de 20 communes, regroupant plus de 42 000 habitants. Son caractère rural, marqué par plusieurs petites villes dynamiques et structurantes, est un atout majeur pour le territoire (document « Projet de Territoire CC des loges »). Le territoire a connu, sur la période 2012-2017 un accroissement de 3.1% de sa population, supérieure à celui du Loiret (2.4%). La population est active, familiale et jeune avec un niveau de vie plus élevé qu'à l'échelle départementale. A noter cependant une commune avec un taux de pauvreté légèrement supérieur au département : St Denis de l'hôtel (14%- Loiret :13.2%- CCL :7.6%).

La population allocataire représente 48.3% de la population totale, les familles allocataires constituant 70% des allocataires (54.4% Loiret). Ces familles sont actives, avec, pour 73% d'entre elles, un quotient familial supérieur à 800 €.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

Petite enfance : Le territoire dispose d'un taux de couverture de 71.6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans réparties entre l'accueil assuré par les 325 assistants maternels agréés et les 7 structures collectives gérées soit en direct par la CC pour 4 d'entre elles, soit en gestion privée. L'offre est globalement insuffisante en accueil collectif PSU et déséquilibrée par une insuffisance de structure au sud du Territoire.

Dans le schéma départemental des services aux familles 2021-2024, le territoire de la CC des Loges est noté prioritaire pour le développement de places PSU s'adressant aux parents qui travaillent.

Enfance Jeunesse : les accueils pour les 3-11 ans sont bien répartis sur le territoire, mais des périodes sont plus ou moins couvertes, et un accès financier est propre à chaque commune.

Sur la tranche des 12-17 ans, 4 accueils adolescents sont financés par la caf. A cela s'ajoutent d'autres propositions de loisirs pour les jeunes, non financées par la caf.

Parentalité : Il n'existe pas de lieu d'accueil parents enfants sur le territoire.

Animation de la vie sociale : le territoire dispose d'un espace de vie sociale « Châteauneuf en Transition » situé à Châteauneuf sur Loire.

Accès aux droits : Une Maison de Services au public est présente à Jargeau et travaille, notamment, en partenariat avec la caf. Un espace public numérique est installé dans les locaux de l'association « Châteauneuf en transition ». Le Bus « Espace service public » à l'initiative du Conseil Départemental, assure en itinérance des permanences sur les communes de la CCL.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :

la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, le Handicap, l'Accès aux droits et aux services et l'inclusion Numérique, la Coopération et la Communication.

Les interventions des partenaires seront menées dans le respect des compétences de chaque collectivité, et pour les thématiques transverses (parentalité, communication...) avec l'appui de la chargée de coopération de la CCL.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Loiret et les collectivités du territoire de la CC des Loges s'accordent pour conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.



ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention identifie les actions conduites ou à conduire en direction des familles ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Ce projet d'actions est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La convention a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Cc des Loges visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention d'objectifs et de gestion entre la Cnaf et l'Etat signée pour 2018-2022 est articulée autour des axes suivants :

- **Agir pour le développement des services aux allocataires en :**

- Développant l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité,
- Accompagnant les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenant les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valorisant le rôle des parents et contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Contribuant à l'accompagnement social des familles et en déployant les offres de services du travail social en lien avec les parcours de vie,
- Développant l'animation de la vie sociale,
- Soutenant les politiques du logement,

- **Garantir la qualité et l'accès aux droits et services.**



ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES :

Les collectivités mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés dans le cadre de leurs compétences respectives, la Communauté de communes étant notamment compétente sur la petite enfance.

ARTICLE 4 - OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'accès aux droits, la coopération entre communes.

Les collectivités et la Caf se sont fixées comme objectifs, dans le respect de leurs compétences :

- **Petite enfance :**
 - Répondre aux besoins des familles pour l'accueil des jeunes enfants en facilitant les démarches et en recherchant une répartition équilibrée du nombre de places d'accueil, notamment au sud de la Loire
 - Améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants
 - Permettre la valorisation du métier d'assistant maternel
- **Enfance :**
 - Améliorer les conditions d'accueil
 - Faciliter les démarches des familles en Alsh
 - Améliorer la qualité éducative au sein des ALSH
 - Améliorer l'offre d'accueil et l'accessibilité aux services en se coordonnant entre communes
- **Jeunesse :**
 - Soutenir l'engagement, les initiatives des jeunes et développer les actions citoyennes
 - Améliorer l'offre en matière d'accueil des jeunes
 - Soutenir les actions favorisant la mobilité
 - Faciliter la connaissance des dispositifs d'aide
 - Assurer une présence éducative sur internet
 - Connaître les besoins des jeunes
- **Parentalité :**
 - Développer des actions de parentalité à travers des espaces de dialogue, d'échanges entre parents, enfants et professionnels
- **Handicap :**
 - Améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap
- **Accès aux droits :**
 - Accompagner les habitants à l'accès au numérique et faciliter les démarches dématérialisées
- **Coopération :** Développer les coopérations communales
 - Poursuivre les actions éducatives, sportives et culturelles Enfance-Jeunesse

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Loiret et les collectivités partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de



gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La convention territoriale globale matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et des collectivités signataires de la CTG. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par les collectivités et la Caf .

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté de Communes.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4-5 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la convention territoriale globale, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci (annexe 5). Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue **à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026**. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.



ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

▪ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

▪ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

▪ Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

▪ Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - RECOURS

▪ Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Orléans, Le .



La Caf	La Communauté de communes des Loges
Le Directeur Monsieur Jean-Yves PRÉVOTAT	Le Président Monsieur Frédéric MURA
La Commune de Bouzy-La-Forêt	La Commune de Châteauneuf-sur-Loire
Le Maire Madame Florence BONDUÉL	Le Maire Madame Florence GALZIN
La Commune de Combreux	La Commune de Darvoy
Le Maire Monsieur Philibert DE LA ROCHEFOUCAULD	Le Maire Monsieur Marc BRYNHOLE
La Commune de Donnery	La Commune de Fay-aux-Loges
Le Maire Monsieur Daniel CHAUFTON	Le Maire Monsieur Frédéric MURA



La Commune de Férolles	La Commune d'Ingrannes
Le Maire Monsieur David DUPUIS	Le Maire Monsieur Éric POILANE
La Commune de Jargeau	La Commune d'Ouvrouer-Les-Champs
Le Maire Madame Sophie HERON	Le Maire Madame Laurence MONNOT
La Commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel	La Commune de Saint-Martin-d'Abbat
Le Maire Monsieur Arnauld MARTIN	Le Maire Monsieur Joël TURPIN
La Commune de Seichebrières	La Commune de Sandillon
Le Maire Monsieur Philippe VACHER	Le Maire Monsieur Pascal JUTEAU
La Commune de Sigloy	La Commune de Sully-La-chapelle
Le Maire Monsieur Vincent ASSELIN	Le Maire Monsieur Patrick MORISSEAU



La Commune de Sury-aux-Bois	La Commune de Tigy
Le Maire Madame Françoise HEBERT	Le Maire Monsieur Noël LE GOFF
La Commune de Vienne-en-Val	La Commune de Vitry-aux-Loges
Le Maire Monsieur Pascal SEMONSUT	Le Maire Monsieur Arnaud de BEAUREGARD
Le SIRIS de Férolles /Ouvrouer-les-Champs	Le SIRIS de Sigloy/Guilly
Le Président Monsieur Arnaud LEOEUF	Le Président Madame Nicole BRAGUE



Diagnostic partagé

Convention Territoriale Globale



Diagnostic territoire CC DES LOGES



Caractéristiques du territoire de la CCL

➤ Un territoire avec une croissance démographique supérieure au département



42 285 habitants en 2017

20 communes :

- 1 de + 8000 habitants
- 3 entre 3500 et 4500 habitants
- 9 entre 1000 et <3500 habitants
- 7 < 1000 habitants

Densité de population:76,9
Loiret: 100,1 France: 105,1

3,1 % d'augmentation de population entre 2012-2017 (loiret:2,4%)

Communes	Nb habitants INSEE 2017	Évolution 2012-2017	En %
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	8126	200	2,5%
JARGEAU	4604	125	2,8%
SANDILLON	3971	0	0%
FAY-AUX-LOGES	3756	265	8,2%
SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	3045	113	3,9%
DONNERY	2854	201	7,6%
TIGY	2315	18	0,8%
VITRY-AUX-LOGES	2185	265	15%
VIENNE-EN-VAL	1942	-27	-1,4%
DARVOY	1865	-5	-0,3%
SAINT-MARTIN-D'ABBAT	1769	74	4,4%
BOUZY-LA-FORET	1221	-9	-0,7%
FEROLLES	1153	-56	-4,6%
SURY-AUX-BOIS	792	10	1,3%
SIGLOY	678	-18	-2,6%
OUVROUER-LES-CAHMPs	558	2	0,4%
INGRANNES	537	12	2,3%
SULLY-LA-CHAPELLE	431	10	2,4%
COMBREUX	276	20	7,8%
SEICHEBRIERES	188	19	10,1%

en bleu augmentation
en rouge baisse

Source: Insee 2012-2017

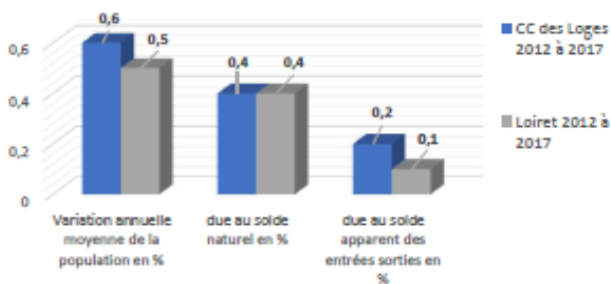


POPULATION

➤ Un territoire attractif



Évolution de la population entre 2012 et 2017



Une hausse de la population (+0,6) liée à un solde naturel et migratoire positif

Naissances domiciliées entre 2014 et 2019 sur la CC



521 naissances en 2019. Une augmentation en 2019 après 4 années de baisse
Tx accroissement annuel moyen(+0,7%) (Loiret: -1,3%)
Un taux de natalité :12‰ > loiret:11,3‰)

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période
Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période

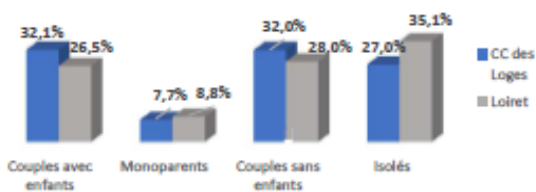
Source: INSEE 2012 et 2017



POPULATION

➤ Un territoire familial et jeune mais qui vieillit

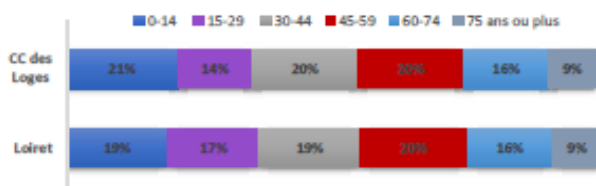
Part des ménages en 2017



Les ménages :

40% des ménages sont des familles avec enfants à charge (couples + monoparents) (Loiret 35,3%)
On comptabilise autant de couples avec ou sans enfants soit 32% (26,5% et 28% Loiret)

Répartition par tranches d'âge



Les tranches d'âges les + représentées:

les 0-14 ans (- 2,83% en 5 ans) (dépt: +2,3%)
les 30-44 ans (- 5,70% en 5 ans) (dépt: -2,5%)
et 45-59 ans (+ 5,62% en 5 ans) (dépt: +1,6%)

les 60-74 ans ont évolué de 19,21% en 5 ans (dépt: +12,9%)

Source: Insee 2012-2017



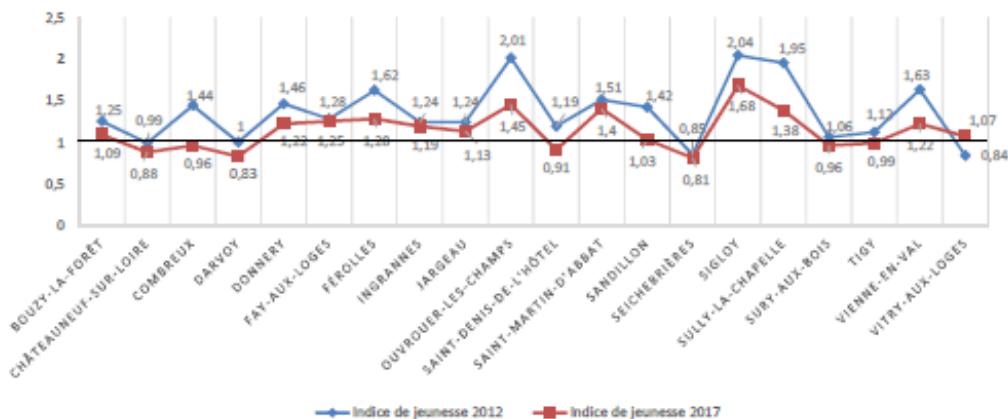


POPULATION

➤ Un indice de jeunesse en baisse

ÉVOLUTION INDICE DE JEUNESSE 2012-2017

Indice de jeunesse		
CCl 2012	CCl 2017	Loiret 2017
1,22	1,06	1



Entre 2012 et 2017: baisse de l'indice de jeunesse sur toutes les communes sauf sur Vitry aux loges

En 2017: 13 communes avec un indice >1

7 communes: Châteauneuf-sur-Loire, Combreux, Darvoy, St Denis de l'hôtel, Seichebrières, Sury aux Bois, Tigy avec un indice <1

Indice de jeunesse: part des moins de 20 ans/ plus de 60 ans

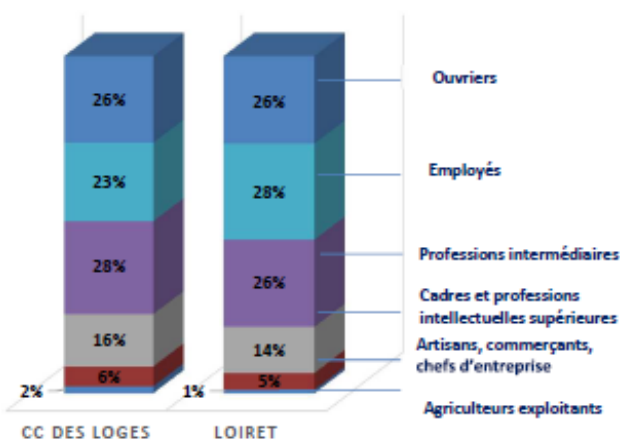
Source: insee2012- 2017



EMPLOI

➤ Une population active à 79,2 %

(département:75,5%)



Catégories les plus importantes :
- professions intermédiaires,
- ouvriers

Un taux d'activité féminine (77,1%) > département (73 %)

Un taux de chômage (8,9%) inférieur à celui du département (13,1%)

Plus de 80 % de la population active travaille en dehors de sa commune

Source: INSEE 2017



RESSOURCES

➤ Un niveau de vie plus élevé qu'à l'échelle départementale

	CC des Loges	Département
Part des ménages fiscaux imposés (%)	57,2	53,7
Médiane de revenu par unité de consommation (€)	23670	21960
Taux de pauvreté (%)	7,6%	13,2%



57,2 % des ménages sont imposés fiscalement (Loiret: 53,7%)
avec un revenu médian en 2017 de 23 670€ (Loiret: 21 960 €)

3 communes avec revenu <21960 €: Châteauneuf-sur-Loire, St Denis de l'hôtel, Seichebrières

Taux de pauvreté : 7,6% < Loiret (13,2%) - St Denis de l'hôtel avec un taux de 14%

Taux de pauvreté: proportion de ménages dont le niveau de vie < 60% du revenu médian avant impôt, par unité de consommation soit 1041 € en 2017
Unité de consommation: 1 pour le 1^{er} adulte, 0,5 pour toute autre pers de + 14 ans, 0,3 pour enfants de moins de 14 ans
Une famille avec 2 enfants de -14 ans atteint ce seuil si ressources < 2186 €

Source: INSEE 2017



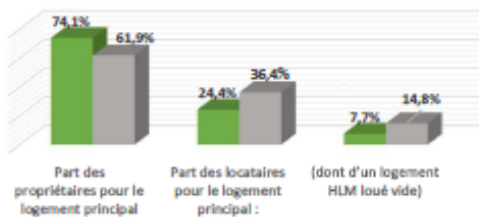
LOGEMENT

- Un niveau de constructions légèrement supérieur au département
- Un territoire de propriétaires

	2012	2017	Évolution
Nbre de logements sur le territoire	18803	19882	5,7% (Loiret: 5,1%)

Entre 2012 et 2017: + 1079 logements
notamment sur: Châteauneuf, Fay-aux-Loges, Sandillon et Jargeau

Part des logements principaux



■ CC des Loges

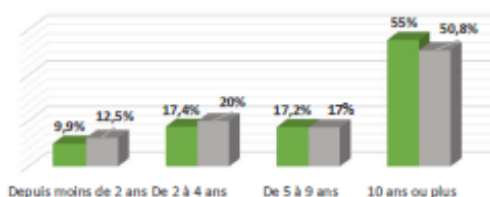
■ Loiret

Forte proportion de propriétaires (74%) (61,9 % Loiret)

Part de locataires d'un logement HLM 7,7% < à celle du Loiret (14,8%)

offre locative sociale concentrée sur 4 communes: Châteauneuf S/L, Jargeau, St Denis de l'Hôtel et Fay-aux-Loges.

Ancienneté des ménages dans leur logement



■ CC des Loges

88,2 % maisons individuelles
11,2 % appartements
7,3% logements vacants (9,1% Loiret)

Un terrain des gens du voyage à Châteauneuf S/L
12 emplacements

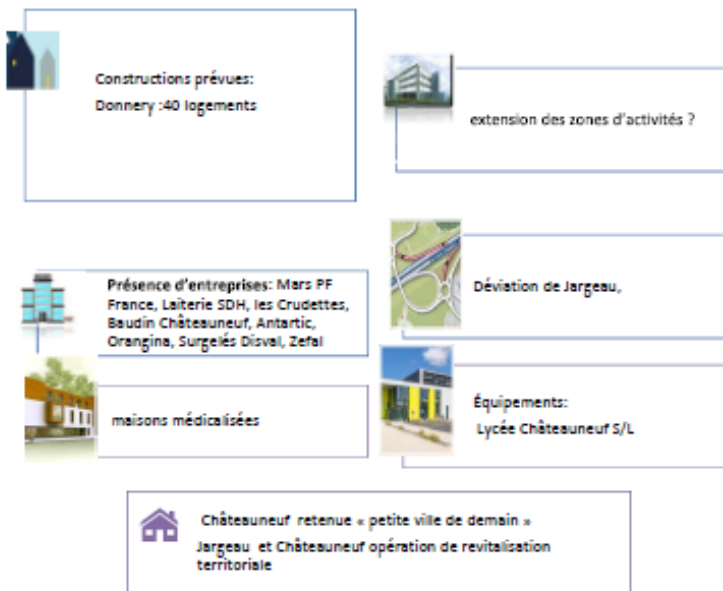
55,4 % des ménages ont une ancienneté >= à 10 ans, (50,8 % Loiret)

Source: INSEE 2012 2017



TERRITOIRE

➤ Évolution du territoire dans les 5 ans



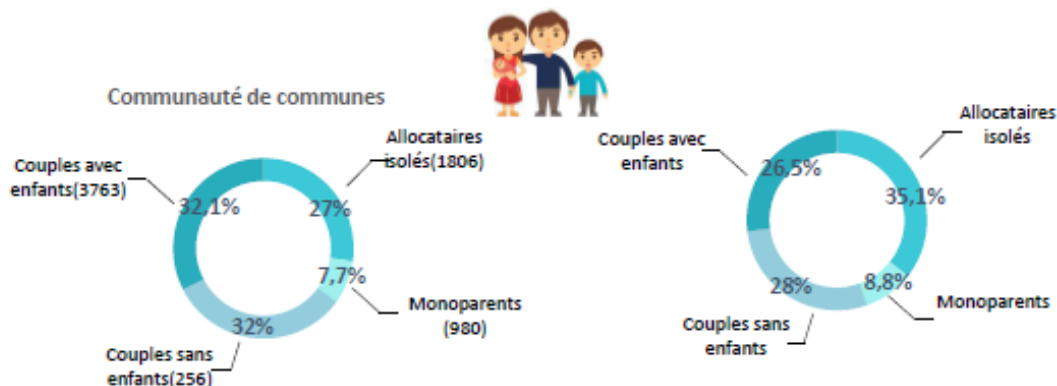
Source: CCL-entreprises




POPULATION ALLOCATAIRE CAF EN 2019

6 806 allocataires

soit 20 439 personnes couvertes par la caf
48,3% de la population du territoire



70 % des allocataires sont des familles: couples avec enfants et familles monoparentales (Loiret:54,4%)
10 % d' allocataires supplémentaires entre 2012 et 2017 (allocataires isolés- monoparents) (Loiret:10,1%)

➤ 11 461 enfants et jeunes de moins de 18 ans 

Source: Caf 2019



LES FAMILLES ALLOCATAIRES

4743 familles avec enfants

Dont 980 familles monoparentales : 20,6% des familles caf (Loiret : 28,7%)



80% des familles allocataires habitent dans 9 communes:

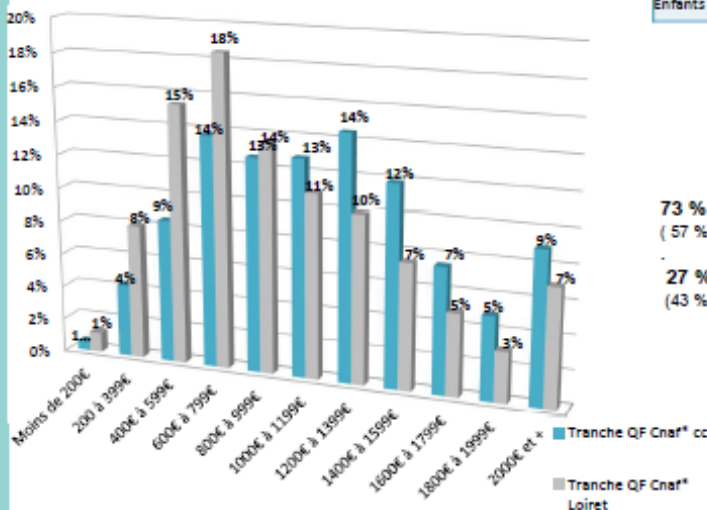
CHATEAUFORT SUR LOIRE	930
JARGEAU	567
FAY AUX LOGES	446
SANDILLON	437
SAINT DENIS DE L HOTEL	324
DONNERY	323
TIGY	255
VITRY AUX LOGES	236
SAINT MARTIN D ABBAT	225



LES FAMILLES ALLOCATAIRES

➤ Des familles allocataires majoritairement actives et disposant de ressources

Un taux d'activité des parents variant de 70 à 82 %



Part des familles allocataires avec emploi	CC	département
Enfants 0-2 ans	70 %	53,5%
Enfants 3-5 ans	72,4%	57,4%
Enfants 6-11 ans	76,9%	63,7%
Enfants 12-15 ans	79,1%	66,4 %
Enfants 16-17 ans	82%	67,4 %

73 % des familles allocataires ont un QF > 800€ (57 % Loiret)

27 % des familles allocataires ont un QF < 800€ (43 % Loiret)

Le QF=800 correspond à des ressources mensuelles de 2400€ (salaires+ prestations familiales+ aides au logement) pour une famille avec 2 enfants à charge.

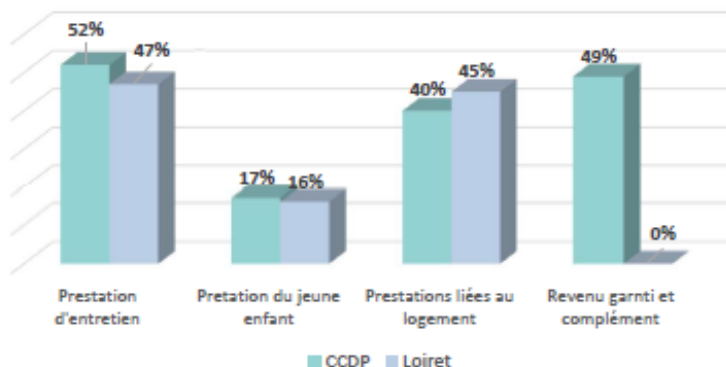
Source: Caf 2019



PRESTATIONS LÉGALES ET FINANCEMENTS CAF

36 400 000€ versés par la Caf en 2019 au titre des prestations légales

Des allocataires bénéficiaires, principalement, des prestations d'entretien et des aides au logement



Entretien: allocations familiales (AF), complément familial (CF), allocation de soutien familial (ASF), allocation de rentrée scolaire(ARS), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), allocation journalière de présence parentale (AJPP).
 PAJE: prime de naissance, allocation de base, compléments modes de garde, prestation d'éducation partagée
 Logement: Allocation logement familial, allocation de logement social, aide personnalisée au logement
 Revenu garanti et complément: revenu de solidarité active (rsa), prime d'activité, Allocation adulte handicapé (AAH) et compléments

Source: Caf 2019



LES FINANCEMENTS CAF SUR LE TERRITOIRE

Des aides individuelles versées majoritairement pour les vacances- loisirs et améliorer le cadre de vie

Améliorer la cadre de vie		Sous total	
Prêt pour l'équipement ménager, mobilier et informatique		30 049 €	
Subvention pour l'équipement ménager, mobilier et informatique			
Prêt pour l'amélioration du cadre de vie			
Prêt d'Installation des Assistantes maternelles			
Favoriser les vacances et le temps libre	Bénéficiaires potentiels	Bénéficiaires réels	Montants accordés
Vacances familiales Vacaf (Avf)	963	76	31 029 €
Projet collectif de vacances en familles (Avs)	471		0
Séjours enfant	893	77	15 554 €
Pass'loisirs	957	238	16 372 €
Accompagner les familles		Sous total	
Naissances multiples		10 002 €	
Aides financières exceptionnelles (AFE)			
Aides aux familles endeuillées (Décès du conjoint/Décès d'un enfant)			
Développer l'autonomie		Bénéficiaires réels	montant
BAFA (Aide locale et/ou nationale)		33	6 642 €

109 648 €
versés en 2019
en aides
individuelles

Source: Caf 2019



LES FINANCEMENTS CAF SUR LE TERRITOIRE

Des aides aux partenaires : collectivités, associations, entreprise
pour soutenir les services aux familles

AIDES AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	
CC DES LOGES	495 493,92 €
BOUZY LA FORET	32 568,66 €
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	86 942,67 €
DARVOY	45 190,52 €
DONNERY	52 331,38 €
FAY AUX LOGES	130 155,41 €
FEROLLES	5 315,29 €
SIIS FEROLLES	7 808,09 €
JARGEAU	110 395,59 €
SANDILLON	39 127,65 €
SIGLOY	5 204,05 €
ST DENIS DE L'HOTEL	89 245,03 €
ST MARTIN D'ABBAT	9 880,91 €
SURY AUX BOIS	3 289,30 €
TIGY	28 342,80 €
VIENNE EN VAL	35 494,88 €
VITRY AUX LOGES	32 853,39 €
PEOPLE AND BABY-Fée des Bulles	218 320,23 €
FAMILLES RURALES CHATEAUNEUF (ram-hg)	26 845,65 €
TOTAL	1 454 805,42 €

Aides au fonctionnement des structures: prestations de service
psu-ram-als, acalaps, plan mercredis, Contrat enfance jeunesse

+ 1 760 000€ versés en 2019
aux collectivités
et aux partenaires

AIDE AU FONCTIONNEMENT	Montant Subvention/Prêt accordé
FAMILLES RURALES-ASS JARGEAU-ST DENIS	REAAP 1 570,00 €
COMMUNE DE DONNERY	FPT/ formation Bata 900,00 €
MAIRIE DE SANDILLON	FPT/Climatisation alsh 1 600,00 €
AIDE A L'INVESTISSEMENT	
MAIRIE DE SANDILLON	Installation d'une climatisation 4 500,00 €
SCI LES OPTIMISTS	Plan crèche-Extension de la crèche Fée des bulles 300 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ET PRETS	308 570,00 €

Source: Caf 2019



Le territoire et besoins potentiels des familles

Un territoire étendu avec
développement de la
population, familiale et jeune
mais des disparités selon les
communes

Un territoire
globalement en
développement
avec des besoins de
services aux
familles

Revenus médians
supérieurs à la moyenne
départementale

Peu de précarité
mais des disparités selon
les communes

La population allocataire : familiale, active
Un nombre important d'enfants et de
jeunes
Des situations de fragilité

Enjeu caf: accompagner l'attractivité du territoire par des services accessibles à l'ensemble des familles

Besoins potentiels des familles dans les domaines Caf

Petite enfance	Enfance jeunesse	Parentalité	Animation de la vie sociale	Accès aux droits et inclusion numérique
<ul style="list-style-type: none"> Modes de garde Socialisation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Epanouissement des enfants et des jeunes Autonomie des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des parents 	<ul style="list-style-type: none"> liens sociaux, solidarités de voisinage Participation à la vie du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Être accompagné face à des situations nouvelles Services de proximité



Groupe de travail petite enfance CC DES LOGES- 18 mai 2021 à 18h00



- Châteauneuf –sur-Loire: Mme VERCRUYSSEN
- Fay aux Loges: Mme BOUQUIER
- Feroilles: Mme POPLAIN
- Ingrannes/ Mme PERCHERON-LE TOUMELIN
- Jargeau: Mme GUIRAUD
- Sandillon: Mr DELPLANQUE
- St Denis de l’hôtel: Mme ROBLIN
- Sigloy: Mme BALDY
- Sury aux Bois: Mme SAOUT
- Tigy: Mme RIFFET
- CCL: Mme GUERIN LARSON, directrice hgi
- CCL: Mme FOUGERON, animatrice du Ram 5
- CCL : Mmes DUBUY et GROS, Mr LE GOFF(en visio)
- Caf: Mmes BERTHIER et DOMANGE

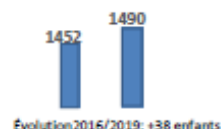
CTG - 2022-2026



PETITE ENFANCE - LE PUBLIC

Des besoins en accueil régulier et occasionnel

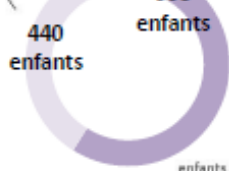
1490 enfants de moins de 3 ans (caf+msa)



7 enfants sur 10 ont un monoparent ou 2 parents qui travaille(nt)

dont au moins 1 parent ne travaille pas ou au chômage

Dont les 2 parents ou monoparent travaille(nt)



situations de fragilités: familles avec enfants de moins de 3 ans

- 110 familles monoparentales(7,9%) (15% Loiret)
- 189 enfants vivent dans un foyer sous le seuil de bas revenu(12,7%) (25,8% Loiret)
- 15 enfants de moins de 6 ans perçoivent l'Aeeh

Activité des familles: 70% > 53,5% Loiret (parents en emploi)
 Activité des femmes avec enfants de - de 3 ans: 80,9% (70,9 Loiret) (en emploi ou chômage)
 Part des 1eres naissances enfants caf + msa <1 an: 39,7% (37,6% Loiret)

Seuil de bas revenus: fixé à 60% du revenu médian avant impôt+ p. familiales versées en 12/2017 par unité de consommation soit 1262 € en 2017
 Unité de consommation: 1 pour le 1^{er} adulte, 0,5 pour toute autre pers de + 14 ans, 0,3 pour enfants de moins de 14 ans
 famille avec 2 enfs à charge de -14 ans à bas revenus si ressources < 2209 €

Source: caf –image 2019



PETITE ENFANCE – L'OFFRE D'ACCUEIL

➤ Un taux de couverture : 71,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (national:58,9%)

Une offre déséquilibrée entre accueil individuel et collectif/ accueil occasionnel et régulier

Accueil individuel



- ➔ 393 Assistantes Maternelles(AM) agréées
- ➔ 325 AM actives au moins 1 mois/an
- ➔ 285 AM actives en 12/ 2019
- ➔ 783 enfants gardés par une AM
- ➔ 11 enfants en garde à domicile
- ➔ 4 MAM

19,1 AM en activité en 12/2019 pour 100 enfants

13,5 Loiret 12,3 / national

5 RAM

5 animatrices- 4,17 ETP

Lieu d'information et d'animation auprès des Assistantes Maternelles, gardes à domicile, parents employeurs et leurs enfants.

1 ETP Animatrice de Ram pour 68 assistantes maternelles actives en 12/2019

objectif cnaf:1 ETP/70 AM

Accueil collectif



144 places

- ➔ 3 haltes-garderies psu : 56 places maximum ouvertes 4 jours de 8h30 à 17h.
- 1 multi accueil : 20 places Psu ouvert 4 jours de 8h à 18h
- 233 enfants inscrits en 2019 dont 102 sous le seuil de bas revenus (<1 €/h)
- Taux d'occupation: de 63 à 82%
- ➔ 1 crèche d'entreprises: 48 places psu dont 10 places CCL
- Taux d'occupation: 72 %
- ➔ 2 micro crèches privées Paje : 20 places
- 37 enfants bénéficient du CMG structure

8,3 places pour 100 enfants caf en structure petite enfance PSU

9,7 places en rajoutant les micro crèches privées.

Loiret : 16,1 et national : 19

Taux de couverture: Nbre de places en structures psu (paje+ AM + garde à domicile + enfants de 2 ans scolarisés / Nbre enfants de moins de 3 ans
Psu: prestation de service unique- versée à la structure- tarifications familles modulées selon ressources
Paje: prestation d'accueil du jeune enfant -versée à la famille

Source: Caf -Imaje 2019
CCL 01.2020



L'offre d'accueil individuelle : répartition par commune

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL	Indicateurs issus BCECPAJ19(source : Pajemploi)			
	Nbre AM actives 1 mois en 2019	Nbre AM actives en 11/2019	Nbre AM + 55 ans	% AM + 55 ans / AM actives en novembre
BOUZY LA FORET	11	9		
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	60	53	11	21%
COMBREUX	3	2		
DARVOY	17	12	3	25%
DONNERY	16	16	3	19%
FAY AUX LOGES	46	43	9	21%
FEROLLES	11	9	2	22%
INGRANNES	4	4	1	25%
JARGEAU	20	17	4	24%
OLVROUER LES CHAMPS	6	5		
SAINT DENIS DE L HOTEL	28	27	8	30%
SAINT MARTIN D ABBAT	18	15	1	7%
SANDILLON	31	26	12	46%
SEICHEBRIERES	0	0		
SIGLOY	3	2		
SULLY LA CHAPELLE	2	2		
SURY AUX BOIS	5	5	2	40%
TIGY	17	15	4	27%
VIENNE EN VAL	11	8		
VITRY AUX LOGES	16	15	3	20%
CC DES LOGES	325	285	63	

325 AM actives 1 mois par an
285 AM actives en 11/2019
63 AM de +55 ans notamment à St Denis de l'hotel, Sandillon, Sury aux Bois, Tigy

Données caf 2019



L'offre d'accueil individuelle : répartition par commune

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL	Indicateurs issus BCECPAJ19(source : Pajemploi)			
	Nbre AM actives 1 mois en 2019	Nbre AM actives en 11/2019	Nbre AM + 55 ans	% AM + 55 ans / AM actives en novembre
BOUZY LA FORET	11	9		
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	60	53	11	21%
COMBREUX	3	2		
DARVOY	17	12	3	25%
DONNERY	16	16	3	19%
FAY AUX LOGES	46	43	9	21%
FEROLLES	11	9	2	22%
INGRANNES	4	4	1	25%
JARGEAU	20	17	4	24%
OUVROUER LES CHAMPS	6	5		
SAINT DENIS DE L HOTEL	28	27	8	30%
SAINT MARTIN D ABBAT	18	15	1	7%
SANDILLON	31	26	12	46%
SEICHEBRIERES	0	0		
SIGLOY	3	2		
SULLY LA CHAPELLE	2	2		
SURY AUX BOIS	5	5	2	40%
TIGY	17	15	4	27%
VIENNE EN VAL	11	8		
VITRY AUX LOGES	16	15	3	20%
CC DES LOGES	325	285	63	

325 AM actives 1 mois par an
285 AM actives en 11/2019
63 AM de +55 ans notamment à St Denis de l'hotel, Sandillon, Sury aux Bois, Tigy

Données car 2019

Communauté de Communes des Loges



L'accueil occasionnel

BESOINS EN ACCUEIL OCCASIONNEL	
classement du + grand nbre au + petit nombre d'enfants	enfants avec au moins 1 parent au chômage ou sans activité
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	138
JARGEAU	60
SAINT DENIS DE L HOTEL	52
FAY AUX LOGES	40
SANDILLON	37
SAINT MARTIN D ABBAT	28
VIENNE EN VAL	21
DARVOY	17
TIGY	15
VITRY AUX LOGES	15
DONNERY	14
BOUZY LA FORET	13
FEROLLES	11
SURY AUX BOIS	10
INGRANNES	6
SIGLOY	5
SEICHEBRIERES	4
OUVROUER LES CHAMPS	3
SULLY LA CHAPELLE	3
COMBREUX	0
CC DES LOGES	492

Des besoins en accueil occasionnel prioritairement à Chateauneuf-sur-loire, Jargeau, St Denis de l'Hôtel

Données car 2019



Rapporteur :
Noël LE GOFF



SERVICES À LA POPULATION PETITE ENFANCE

Diagnostic du territoire :

Relais D'assistant Maternel (RAM) :

- Une augmentation du nombre d'enfants de - de 3 ans (4,82) pour 1 Assistant.e Maternel.le. L'accueil individuel n'est pas en adéquation avec le nombre potentiel de demandes d'accueil.
- Des exigences en matière de sécurité et de professionnalisation plus contraignantes qui ne favorisent pas les vocations chez les AM
- Des missions RAM bien réparties entre administratif et temps d'animation
- Une équipe bien déployée sur l'ensemble du territoire avec les lieux qui pourraient être mieux identifiés

Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- Service efficient et pertinent grâce aux offres d'accueil occasionnel et régulier de chaque côté de la Loire
- Maillage du territoire pertinent au nord de la Loire grâce à la Halte Garderie Itinérante
- Des taux d'occupation plutôt bons et constants (baisse de fréquentation sur l'itinérance depuis 2019)
- Des équipes soudées et stables
- Manque de personnel sur certains moments forts de la journée (linge, cuisine par exemple)
- Pas de médecin référent
- Des locaux vieillissants et/ou peu adaptés, dans certains cas, à de l'accueil du jeune enfant



Rapporteur :
Noël LE GOFF



SERVICES À LA POPULATION PETITE ENFANCE

Quelles sont les attentes de la commission au vu du diagnostic ?

Relais D'assistantes Maternelle (RAM) :

- Répondre au mieux aux demandes d'accueil sur le territoire (concilier accueil individuel et accueil collectif)
- Couverture du territoire (ne pas négliger un côté de la Loire ou un secteur plus rural)
- Réfléchir à la pertinence des 3 sites administratifs pour les RAM
- Itinérance à renforcer (temps collectifs; permanence administrative)
- Réflexion sur la réunification de l'équipe RAM pour une meilleure cohésion d'équipe et gagner en efficacité et complémentarité des compétences

Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- Des conditions de travail à améliorer sur certains lieux (absence de vestiaire pour le personnel, de salle de pause, espace repas des enfants à revoir, manque d'espace-dortoirs)
- Prise en compte insuffisante du travail administratif des directrices
- Permettre aux familles d'être entendues et d'avoir une réponse à leurs attentes et/ou besoins
- Accueillir les enfants dans des conditions optimales de sécurité et de confort
- Se mettre en règle avec les textes au sujet de la veille sanitaire



Rapporteur :
Noël LE GOFF



SERVICES À LA POPULATION

PETITE ENFANCE

Quels sont les projets / actions que la commission propose pour le mandat ?

Relais D'assistantes Maternelle (RAM)

- Sectorisation à revoir en fonction du nombre d'AM en activité et du temps de travail de l'animatrice
- Valorisation du métier d'AM et en assurer la promotion par des actions de sensibilisation (ex.: Journée portes ouvertes; organisation de soirées d'échanges autour des pratiques professionnelles)
- Si itinérance renforcée pour des temps collectifs, mettre à disposition des locaux adaptés, voire non partagés avec certaines activités et prévoir des lieux de stockage

Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- Etudier les modalités appropriées d'accueil au sud du territoire (Multi-accueil, Micro-crèche, Halte Garderie, ...)
- Améliorer l'itinérance au nord de la Loire
- Programme d'investissement pour les locaux actuels et pour le futur bâtiment PE à Châteauneuf sur Loire
- Un poste d'« agent volant » pour pallier les absences
- Un référent sanitaire pour pallier l'absence de médecin
- Etablir un programme d'amélioration des temps administratifs et de la logistique
- Réflexion sur les réservations de berceaux en crèches et micro crèches

TRANSVERSAL

- Systématisation d'une signalétique extérieure (routière et bâtementaire)
- Site internet / support papier (plaquette)
- Amélioration des circuits de communication avec les communes
- Développement des actions en direction des familles et des AM
- Création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents Itinérant pour favoriser les échanges entre parents et sur le positionnement éducatif



Pistes de travail partagées CCL / Caf

1. soutenir la qualité de l'accueil chez les assistants maternels et promouvoir le métier
2. Augmenter le nombre de places en accueil collectif :
Optimiser le fonctionnement des structures existantes (travaux d'amélioration/rénovation dans certains bâtiments)
 - b. Transplanter et développer la halte garderie sur la commune de Châteauneuf sur Loire
 - c. Réfléchir à l'offre d'accueil au sud de la Loire (secteurs peu pourvus et en demande)
3. Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap et la mixité sociale
4. Développer des actions en direction des parents: création d'un LAEP itinérant





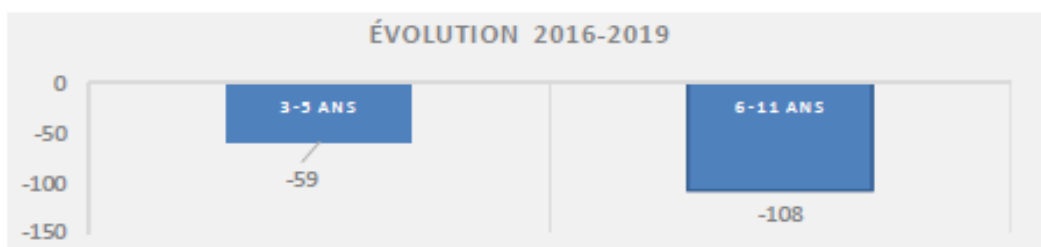
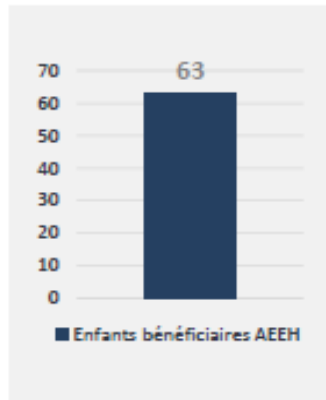
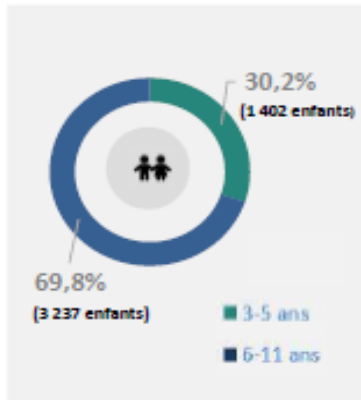
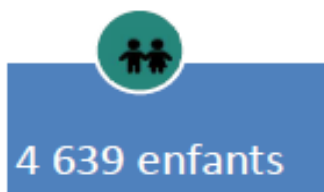
Groupe de travail enfance CC DES LOGES- 17 juin 2021 à 18h00



Châteauneuf sur Loire: Mme THION, Mr RICCI
 Donnery: Mme CHESNEAU, Mme PERSEILLE
 Fay aux Loges: Mme BLANLUET, Mme MECHIN
 Ferolles: Mme POPLAIN, Mr LEBOEUF
 Jargeau: Mme PELLE, Mme MAUMY
 St Denis de l'hôtel: Mr BALLANGER
 St Martin d'Abbat : Mme FERREIRA MARTINS
 Tigy: Mme TOUZEAU, Mr BOUTON
 Vienne en Val: Mme BALATIN
 Vitry aux Loges: Mme GANDON
 CCL : Mme GROS, Mr LE GOFF
 Caf: Mme BERTHIER, Mme DOMANGE



■ ENFANCE 3-11 ans : Public



Données caf 2019

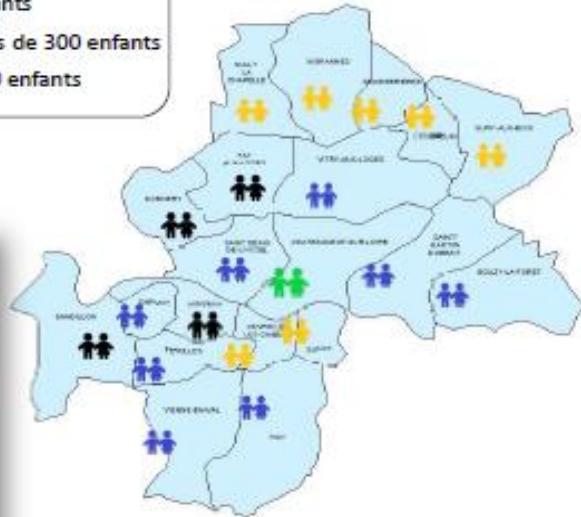


■ Répartition des enfants de 3-11 ans sur le territoire



- 1 commune avec + de 900 enfants
- 4 communes avec + de 300 enfants
- 8 communes entre 100 et moins de 300 enfants
- 7 communes avec moins de 100 enfants

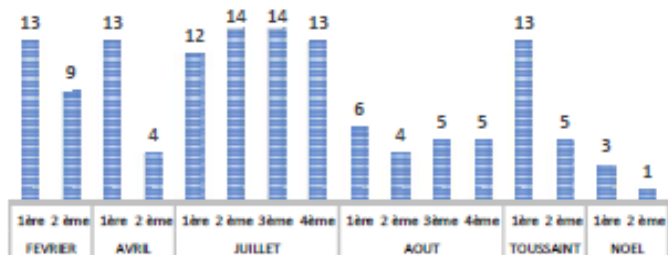
NOM REVENU GEOGRAPHIQUE	Nb enfants 3-11 ans	Nb enfants entre 0-17 ans
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	933	26
JARDAU	526	16
ROY AUX LOGES	477	10
SARDILLON	430	11
DONNERY	324	6
VITRY AUX LOGES	258	45
SANT DENIS DE L'HOTEL	283	9
SANT MARTIN D'ASSAT	242	5
TIGY	232	8
VIGNY EN VAL	199	43
DARVY	188	45
BOUDY LA FORET	120	45
FÉROLLES	106	45
SURY AUX BOIS	74	45
OUVRICOUR LES CHAMPS	66	45
SALOY	63	45
NOGRAMMES	56	45
SULLY LA CHAPELLE	32	45
COMBREUX	28	45
SÈCHES-BÈRES	19	45
CC DES LOGES	489	118



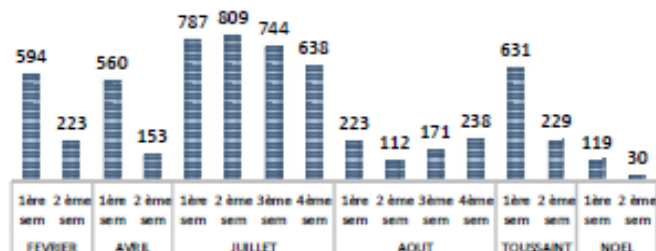
■ ENFANCE: L'offre extrascolaire

- 14 lieux d'accueils sur la CC
 - Des accueils 3-11 ans
 - 4 ALSH ouverts aux + 11 ans:
 - 12 ans : Châteauneuf-sur-Loire,
 - 14 ans : St Denis de l'hôtel, Sury-aux-bois,
 - 15 ans : Férolles
- Ouverture de 7h15 à 19h00 selon les sites





Nbre de structures ouvertes



Fréquentations

De 1 à 14 STRUCTURES OUVERTES

- 1 commune proposant un accueil toute l'année: Châteauneuf-sur-Loire
- 3 communes ouvertes pratiquement toute l'année: Jargeau, St Denis de l'hôtel, Sandillon
- Des accueils souvent ouverts la 1ère semaine des vacances
- Peu d'accueils ouverts en août et à Noël
- 5 communes proposent des séjours accessoires: Bouzy la forêt, Darvoy, St Denis de l'Hotel, Chateauneuf s/r Loire, Jargeau (tous les 2 ans)

De 30 à + de 800 enfants accueillis sur le territoire selon les périodes

Exploitation des questionnaires complétés par les gestionnaires en 06/2021



LES TARIFS

Commune	Type barème
Bouzy la foret	1,50%
Châteauneuf-sur-Loire	Tranche QF
Darvoy	Tranche QF
Donnery	1,50%
Fay-aux-Loges	1,03%
Férolles	Tranche QF
Jargeau	1,25%
St Denis-de l'hôtel	0,95%
St Martin d'Abbat/ Familles rurales	Tranche QF
Sandillon	Tranche QF
Sury-aux-bois	Tranche QF
Tigy	Tranche QF
Vienne-en-val	Tranche QF
Vitry-aux-loges	Tranche QF

Barème:

- Par tranche de QF :9 gestionnaires
- Au taux d'effort: 5 gestionnaires
- ➔ Tarifs variant de 1,95€ à 20 € par journée enfant
- ➔ Des tarifs dégressifs en fonction du nombre enfants présents et de la fréquentation

Exploitation des questionnaires complétés par les gestionnaires en 06/2021



■ TARIFS HORS COMMUNE

commune	Tarif Journée hors commune
BOUZY LA FORET	20
CHATEAUNEUF S/R LOIRE	
DARVOY	tarif commune
DONNERY	Tarif commune pour enfant CCL 21 € pour hors CCL
FAY AUX LOGES	28,68
FEROLLES-OUVROUER LES CHAMPS	Tarif QF + 1,40€
JARGEAU	22
ST DENIS DE L'HOTEL	22,5:CCL – 35 : HCCL
ST MARTIN D'ABBAT	16,5
SANDILLON	Tarif commune +1,50 €
SURY AUX BOIS	tarif commune
TIGY	tarif QF + 3€
VIENNE EN VAL	26€
VITRY AUX LOGES-COMBREUX-SEICHEBRIÈRES	

- 2 communes appliquent le même tarif que celui de la commune
- 5 communes avec tarif unique: de 16,50 à 28,68 € et supplément hors CC(jusqu'à 35 €)
- 3 communes avec supplément au tarif commune (prise en compte du quotient familial)

Des tarifs distinguant enfant CCL et hors CCL

- 2 communes n'accueillent pas d'enfant hors commune/territoire.

Exploitation des questionnaires complétés par les gestionnaires en 06/2021



■ Partenariat entre communes: Faciliter l'accès à l'alsh extrascolaire:

Vitry-aux-Loges/Combreux/Seichebrières Ferolles / Ouvrouer les champs

St Denis de l'Hôtel -Fay-aux-Loges: prévu en août 2021 (accueil des enfants de Fay aux Loges avec tarif de SDH- Contrepartie: mise à disposition d'un animateur de FAL +bus).

■ Besoins des familles (recensés par les structures)

Bouzy-la-forêt	Horaires d'ouverture plus large - Tarification élevée
Châteauneuf-sur-Loire	Listes d'attente sur périodes de vacances surtout pour des familles qui ne connaissent pas leur planning (Intérim, horaires variables)
Sury-aux-bois	Demande/mercredis
Tigy	Augmentation du temps d'accueil avant l'alsh le mercredi et les vacances: aura lieu en 09/2021
Darvoy	Demande ouverture période supplémentaire (toutes les petites vacances et août)
Vitry-aux-Loges	Périodes d'ouvertures vacances fin d'année/créneau horaire matin (7h)
St Martin d'Abbat	Ouverture 4eme semaine juillet un sondage sera fait par Familles Rurales

■ Accueil d'enfants porteurs de handicap:

5 communes sollicitées : Châteauneuf, Donnery, Fay aux Loges, Sandillon, Sury aux Bois.

4 ont répondu favorablement et une n'a pu accueillir par manque de moyens humains et délai trop court.

■ Parentalité: Des thématiques recensées:

- Châteauneuf-sur-Loire: le temps des écrans en fonction des âges, les comportements à risques chez les jeunes, la gestion des factures à régler
- Donnery: communication non violente-adaptation du comportement (jeux, respect lors de la pause méridienne)
- Tigy: la co-éducation

Exploitation des questionnaires complétés par les gestionnaires en 06/2021



■ Coopération:

Notamment dans le cadre des transports pour les sorties en lien avec la mise à disposition des bus par la CCL.

Dans quels domaines ? (projets, achats, sorties, personnel, formations ?...)	
Sorties	Bouzy-la forêt, Donnery, Sury-aux-bois, Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Vienne-en-val, Sandillon
Transport sorties	Tigy, Jargeau
Échanges professionnels	Donnery (quelques années)
Achat logiciel	Fay-aux-Loges, St Denis de l'hôtel, Jargeau, Donnery, service petite enfance CCL
Projet sportif intercentre	Tigy, St Denis de l'hôtel, Jargeau, Châteauneuf-sur-Loire
Journées à thèmes	Châteauneuf-sur-Loire
Marché commun de restauration scolaire pour l'alsh, avec St Denis de l'hôtel	Jargeau, Tigy, Vienne en Val
Confinement	Organisation d'accueil des enfants des personnels prioritaires pendant les vacances entre 3 communes, Jargeau, St Denis de l'hôtel, Donnery. Accueil des enfants de St Martin d'Abbat à Châteauneuf sur Loire.
Mise à disposition de personnel	Darvoy
Activités en commun, ponctuelles	Darvoy, vienne-en-val
Accueil enfants hors commune vacances été	Entente St Denis de l'hôtel et Fay-aux-Loges

■ Équipement d'un logiciel de gestion: Pratiquement toutes les communes (à l'exception de Sury-aux-bois et Tigy (en cours pour 2021))

■ Besoin de formation du personnel en BAFA/BAFD:

7 communes expriment des besoins (Châteauneuf, Darvoy, Donnery, St Denis de l'Hôtel, Sandillon, Tigy, Vitry)

Exploitation des questionnaires complétés par le gestionnaire en 06,2021



■ Projet éducatif de territoire

PEDT signé sur 10 communes



■ TRAVAUX



Travaux à prévoir dans les 4 années à venir : 6 communes envisagent des travaux de rénovation: Châteauneuf-sur-Loire, Fay-aux-Loges, Jargeau, Tigy, Vitry-aux-Loges, St Denis-de-l'hôtel.

Exploitation des questionnaires complétés par le gestionnaire en 06,2021



■ ENFANCE: L'offre Périscolaire

- 16 lieux d'accueils sur la CC dont 13 alsh périscolaires et 3 garderies périscolaires non déclarées (jaune)
- Toutes les communes sont couvertes par un accueil matin et soir
- Pas d'offre d'accueil le mercredi pour 7 communes: Férolles, Ingrannes, Ouvrouer-les-Champs, St Martin d'Abbat, Sigloy, Sully-la-chapelle, Sury-aux-Bois
- Horaires: de 7h à 19h selon les sites
- Fréquentation: de 700 enfants le matin à 1000 le soir

Des TAP organisés sur: Jargeau, St Denis de l'Hôtel, Tigy (arrêt en 06,2021), Fay aux loges (en dispense 2021)



Exploitation des questionnaires complétés par les gestionnaires en 06,2021



■ LES TARIFS : Périscolaire

Commune	Type barème	Unité de compte
Bouzy-la-forêt	3 Tranches QF	Séquence
Châteauneuf-sur-Loire	3 Tranches QF	Demi-heure
Darvay	3 Tranches QF	Séquence
Donnery	Taux d'effort	Séquence
Fay-aux-loges	Taux d'effort	Séquence
SIRIS Sigloy/Guilly	6 Tranches QF	Matin soir
Jargeau	Taux d'effort	
St Denis-de-l'hôtel	Taux d'effort	heure
SIRIS Férolles/Ouvrouer-les-Champs	6 Tranches QF	Matin soir
Sandillon	4 Tranches QF	30 mn
Tigy	6 Tranches QF	Matin soir
Vienne-en-Val	3 Tranches QF	Séquence
Vitry-aux-loges	6 Tranches QF	heure
Sury-aux-bois		30 mn
SIRIS St Martin d'Abbat		Séquence
SIRIS sully la Chapelle Ingrannes		Séquence

Barème:

➤ Par tranche de QF : 10 gestionnaires

➤ Au taux d'effort: 4 gestionnaires

➔ Tarifs: à la 1/2 h, à l'heure, à la séquence (matin et/ou soir), à la semaine, avec ou sans goûter

Exploitation des questionnaires complétés par les gestionnaires en 06,2021

**Partenariat pour faciliter l'accès à l'ash périscolaire :**

Mercredis: accueil à Donnery : enfants de Sully et Ingrannes

Besoins des familles (recensés par les structures)

Tigy	Demande ouverture à 7h15 : Prévu en septembre 2021
Jargeau	Quelques demandes avant et après l'accueil
SIRS St Martin d'Abbat	Demande pour accueil périscolaire le mercredi- les parents demandent une tarification en fonction du QF

Accueil d'enfants porteurs de handicap:

4 communes ont été concernées et ont répondu favorablement: Châteauneuf, Darvoy, Fay aux Loges, Sandillon

Parentalité: Des thématiques recensées:

- Darvoy: relations entre enfants, désamorcer les conflits ou tensions avec les encadrants, lutter contre les formes de discriminations, exclusions en y associant les parents)
- Vienne-en-val: accompagnement des parents avec enfants en difficultés relationnelles, trouver sa place en tant que parents
- Fay-aux-Loges: poser le cadre parental et communication non violente
- St Denis de-l'hôtel: violence jeux vidéo

Coopération:

- Darvoy: Mise à disposition du personnel
- Fay-aux-Loges: Formation ATSEM, projet animation
- Sandillon: sorties

Équipement d'un logiciel de gestion: Tous les gestionnaires ayant répondu au questionnaire**Besoin de formation du personnel en BAFA/BAFD:**

7 communes expriment des besoins (Châteauneuf, Darvoy, Donnery, St Denis de l'Hôtel, Sandillon, Tigy, Vitry)

Exploitation des questionnaires complétés par les gestionnaires en 06,2021



- Bouzy la forêt, Châteauneuf-sur-Loire et Vitry aux loges

Pour s'inscrire dans un plan mercredi, il convient de :

Conclure avec les services de l'Etat et la Caf un projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires.

L'ash du mercredi respecte **la charte qualité du Plan mercredi.****La charte qualité « plan mercredi » structure l'accueil autour de 4 axes :**

- 1- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- 2- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- 3- L'ancrage du projet dans le territoire
- 4- La qualité des activités

Exploitation des questionnaires complétés par les gestionnaires en 06,2021



Constats partagés	Pistes de travail
<p>Mallage du territoire complet en périscolaire et partiel en extrascolaire</p> <p>Questionnement sur l'accessibilité des familles sur toutes les périodes extrascolaires: notamment 2^e semaine de vacances, août, et Noël, et en périscolaire: les mercredis</p> <p>Des ententes existantes entre quelques communes pour l'accessibilité des familles.</p> <p>Des demandes de familles sur une adaptation de fonctionnement de structures</p> <p>Enfants porteurs de handicap: les gestionnaires répondent aux demandes des familles,</p> <p>Des structures vieillissantes et parfois trop petites pour répondre aux demandes croissantes d'inscriptions.</p> <p>Accessibilité financière différente sur chaque commune . Une tarification pratiquée majoritairement par tranche de QF (effet de seuil)</p>	<p>Améliorer l'accessibilité des familles aux alsh: Réfléchir sur une offre par secteur géographique</p> <p>Répondre aux besoins des familles: -Augmenter les périodes /temps d'ouverture: des projets en réflexion: création alsh extrascolaire Sully la chapelle – Ingrannes Sondage dernière semaine de juillet à St Martin d'Abbat Extension horaires d'ouverture: Tiggy Réflexion sur la création d'un alsh du mercredi: Ferolles</p> <p>-Continuer à accueillir les enfants porteurs de handicap Présentation du Pole Ressources Handicap</p> <p>Améliorer les conditions d'accueil: rénovations d'alsh</p> <p>Améliorer l'accessibilité financière : Réflexion sur: une évolution des tarifs au taux d'effort, les tarifs hors commune</p>

Constats partagés	Pistes de travail
<p>Fonctionnement des structures: Peu de lien entre communes qui auraient des disponibilités d'accueil et structures saturées</p> <p>Education: les responsables de structures partagent des préoccupations communes: temps des écrans, comportement des enfants suite confinement, communication non violente, gestion de la pause méridienne...</p> <p>Formations: manque de formation des agents par rapport aux comportements violents, besoins de professionnalisation du secteur animation,</p> <p>Des coopérations existantes entre responsables de structures notamment en extrascolaire en lien avec mise à disposition de bus CCL Certains responsables de structures se connaissent peu: souhait de se rencontrer, d'échanger.</p> <p>Demande d'une personne référente CCL /Aides, aspects juridiques</p>	<p>Développer les échanges entre les Alsh: espaces de réflexions et de projets: exemples:</p> <p>Echanges de pratiques entre Alsh en lien avec les préoccupations communes : temps des écrans, comportement des enfants suite confinement, communication non violente, gestion de la pause méridienne... Projets de formations mutualisées sur le territoire CCL Proposition de créer un répertoire commun sur la CCL Projets d'animation communs</p> <p>Mettre en place des temps d'échange entre les différentes structures 1 à 2 fois /an.</p> <p>Poste de chargé de coopération notamment enfance jeunesse</p>



Groupe de travail jeunesse CC DES LOGES- 1^{er} juillet 2021 à 18h00



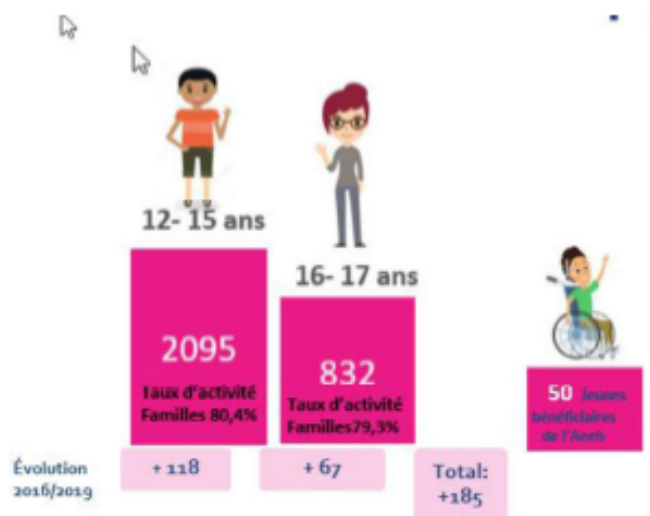
Fay aux Loges: Mme BLANLUET, Mme MECHIN
 Ferolles: Mme POPLAIN, Mme CHATEIGNIER
 Jargeau: Mme GUIRAUD , Mme MAUMY
 Sandillon: Mr DELPLANQUE
 St Denis de l'hôtel: Mr BALLANGER
 Tigy: Mme PASQUIER, Mme TOUZEAU, Mr BOUTON
 Vienne en Val: Mme BALATIN, Mme GEINDREAU
 Vitry aux Loges: Mme GANDON
 CCL : Mme GROS, Mr LE GOFF
 Caf: Mme BERTHIER, Mme DOMANGE



■ JEUNESSE 12-17 ans : Public

➤ Une présence importante de jeunes sur le territoire, avec 80% des parents en activité

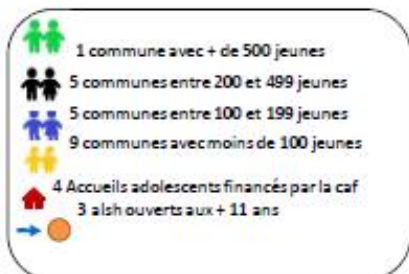
2927 jeunes



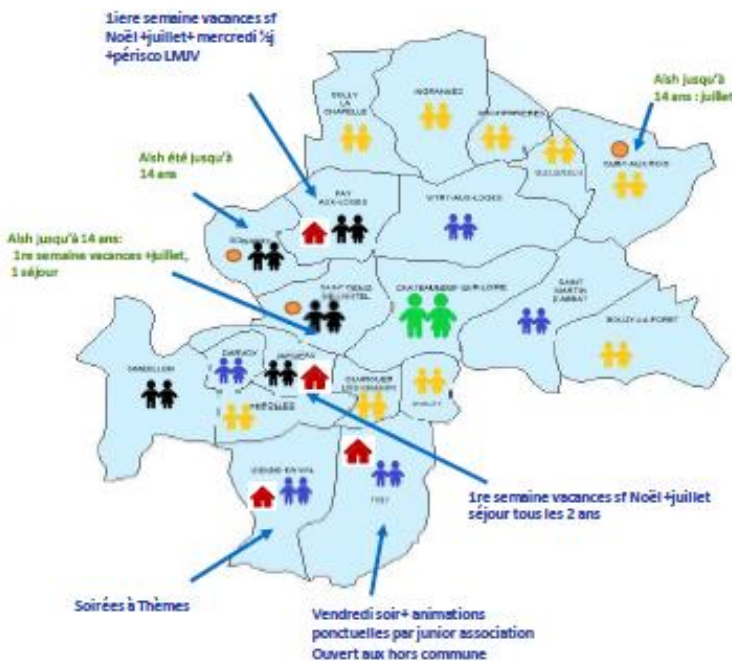
Données caf 2019



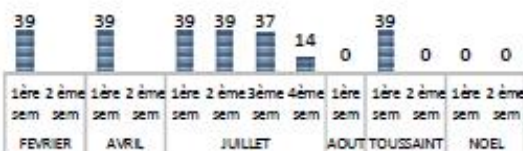
Répartition des jeunes de 12-17 ans sur le territoire et accueils adolescents financés Caf



commune	Nb enfants 12-15 ans	Nb enfants 16-17 ans	Nb enfants 12-17 ans
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	417	140	557
JARGEAU	238	110	348
SANDILLON	199	93	292
FAY AUX LOGES	172	69	241
DONNERY	159	83	222
SANT DENIS DE L HOTEL	156	88	222
TIGY	110	45	155
SANT MARTIN D'ABBAT	109	33	142
VIENNE EN VAL	88	38	126
VITRY AUX LOGES	88	30	118
DARVOY	79	34	113
FEROLLES	57	16	73
BOLZY LA FORET	51	26	77
SIGLOY	43	11	54
OLMROLER LES CHAMPS	32	10	42
SURY AUX BOIS	32	15	47
INGRANNE	26	13	39
SULLY LA CHAPELLE	17	9	26
COMBREUX	14	10	24
SECHEBRIERES	8	45	9
CC DES LOGES	2066	832	2927



Données caf 2020



4 ACCUEILS ADOS financés par la Caf:

➤ Fay aux loges, Jargeau, Tigy, Vienne en val

- 2 communes proposant un accueil aux vacances scolaires: Fay aux Loges, Jargeau : de 14 à 39 jeunes accueillis
- Ouverture le mercredi après midi et en périscolaire pour Fay aux Loges et Tigy: de 24 à 30 jeunes
- Soirées organisées: Tigy et Vienne en Val: 44 jeunes
- 2 communes proposent des séjours accessoires: Fay aux loges, Jargeau (tous les 2 ans)

LES TARIFS:

- Une adhésion annuelle: de 5 à 20 €
- Une participation en fonction des sorties , ou un montant 1/2 journée ou journée selon les projets.

Des travaux à venir :Fay aux loges, Vienne en Val,

Gestionnaire	Nbre d'heures réalisées
FAY AUX LOGES	7594
JARGEAU	1701
TIGY	680
VIENNE EN VAL	924

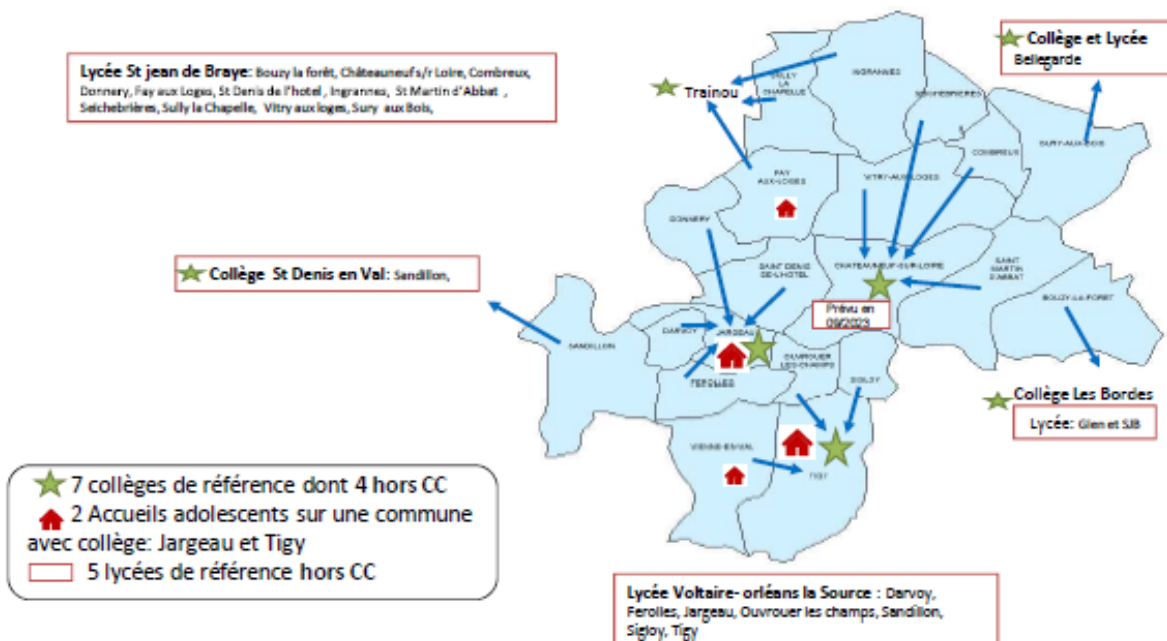
Source : caf 2019

Exploitation des questionnaires complétés par les communes en 06/2021



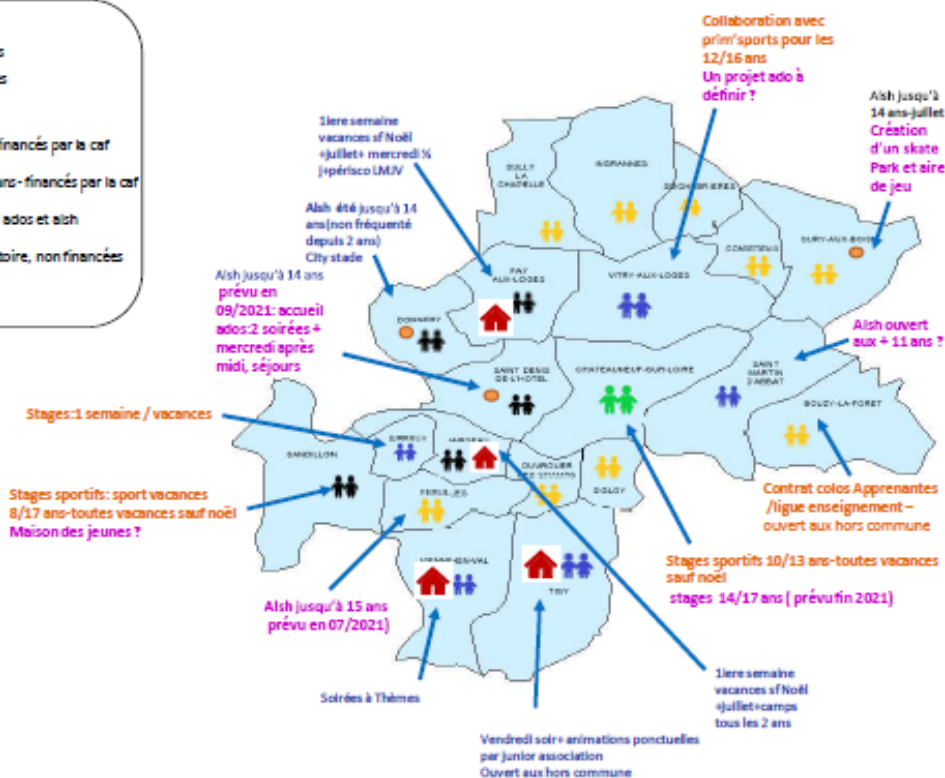
Collèges et lycées de référence

Des déplacements quotidiens pour les collégiens de 17 communes et pour tous les lycéens(avec éventuellement internat)



■ Activités et accueils adolescents

-  + de 300 jeunes
-  entre 200 et 499 jeunes
-  entre 100 et 199 jeunes
-  moins de 100 jeunes
-  4 Accueils adolescents financés par le caf
-  3 aish ouverts aux + 11 ans - financés par le caf
-  Fonctionnement accueil ados et aish
-  Autres offres sur le territoire, non financées actuellement par le caf
-  Projets





■ Autres acteurs du territoire

Associations sportives et culturelles:

Théâtre, danse, tennis de table, foot, handball...
stages sports et loisirs: juillet + 3 semaines en août (club tennis Tigy)



Ecoles de musique municipales ou associatives: Châteauneuf / Loire, Darvoy, Ferolles, Jargeau, Sandillon, Vienne en val, St Denis de l'Hôtel

Espace de Vie Sociale = association Châteauneuf S/Loire en transition: ateliers d'initiation aux codes informatiques et logiciels libres. 8 jeunes de 8 à 18 ans du territoire de la CCL inscrits. (Organisation par session).

Conseil municipal des Jeunes

Châteauneuf S/Loire
Jargeau
- Sandillon
- St Denis de l'Hôtel
- Sury aux Bois



Mission Locale de l'Orléanais :

- Châteauneuf Sur Loire
- Fay aux Loges
- Jargeau



Point Information Jeunesse: St Denis de l'Hôtel

Maison Familiale Rurale: Férolles (projets jeunes)



■ Des thématiques à travailler

■ Avec les parents

- L'impact de la digitalisation (Ferolles)
- Accompagner les parents et les jeunes dans la recherche de stage et d'apprentissage (St Denis de l'hotel)
- Comment gérer les addictions ? (Sandillon)

■ Avec les ados :

Impliquer les jeunes dans les projets:

Associer les jeunes à la création d'une structure (ferolles), d'un projet (bouzy la forêt), Jargeau pour les 15-17 ans

Mise en place de lieux d'activités sportives ouvertes à tous: city stade, skate park... (darvoy)

Gestion d'un projet (organiser, budgéter...) :Tigy; (Skate park:Sury aux bois)

- Sensibiliser les jeunes à l'écologie :(participation au ramassage des déchets...) environnement (Vitry aux loges)
- Citoyenneté: conseil de jeunes (vitry aux loges), Fay aux loges, incivilités (vienne en val)
- Violence (Vienne en val)
- Les réseaux sociaux(Vienne en val)



Exploitation des questionnaires complétés par les communes en 06/2021



■ Aides en direction des jeunes

■ Aides Caf pour les jeunes

Favoriser les vacances et le temps libre	Bénéficiaires potentiels	Bénéficiaires réels	Montants accordés
Séjours enfant	893	77	15 554 €
Pass'loisirs	957	238	16 372 €

Développer l'autonomie	Bénéficiaires réels	montant
BAFA (Aide locale et/ou nationale)	33	6 642 €

Accompagnement des projets collectifs : projets jeunes: pas de projet en 2019-

1 projet déposé en 2021 (Fay aux loges)

Présence éducative sur le net: les promeneurs du net- pas de promeneur sur la CC

Aides des communes Bourse au permis: Jargeau

Caf 2019

Constats-questions	Pistes de travail proposées
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre limitée en terme de structures de type « accueils adolescents » financés par la caf- pas d'accueil financé à Châteauneuf S/L ■ Un lycée à venir sur le territoire, ■ Quelle offre pour les 12-15 et 15-17 ans ? ■ D'autres offres présentes sur le territoire: municipales ou associatives ■ Accueil de jeunes porteurs de handicap ? ■ La mobilité des jeunes à prendre en compte ■ Une activité peu importante sur 2 structures: Tigy et Vienne en val. (temps d'ouverture, fréquentation ?) ■ Beaucoup d'activités à dominante sportive ■ Les aides caf: pass'loisirs, séjours plus ou moins utilisées 	<p>Améliorer la couverture territoriale en matière de lieux d'accueils pour les adolescents: Réfléchir à une offre par secteur géographique prenant en compte la question des déplacements</p> <p>Des projets de développement de lieux d'accueils pour les jeunes: SDHotel: création accueils ados Feroles: accueil jusqu'à 15 ans en juillet 2021</p> <p>Etendre la mise à disposition des minibus de la CC aux accueils adolescents (vu avec la CCL: cela est déjà possible)</p> <p>Créer un lieu ressources pour les jeunes à Châteauneuf sur Loire ?</p> <p>Optimiser le fonctionnement des structures actuelles Les communes de Tigy et Vienne en Val souhaitent réfléchir sur une collaboration entre accueils adolescents</p> <p>Communiquer sur l'offre globale existante sur le territoire ? Exemple: base d'information sur les actions jeunes, sur le site de la CCL</p> <p>Diversifier les activités proposées ? (Jargeau)</p> <p>Informier sur les aides de la Caf auprès des communes, relais d'information au niveau des associations</p>

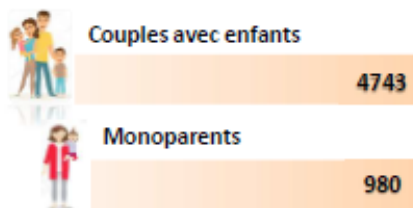


Constats-questions	Pistes de travail proposées
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de promoteur du net: <i>Pb de remplacement de l'animateur pdt la formation (Tigy)</i> ■ Des préoccupations communes entre les collectivités: - Difficultés de recrutement de personnel (bafa) - des thématiques communes à travailler avec les adolescents - des projets à développer: séjours communs ■ Pas de projets jeunes financés Caf en 2019-Un projet financé à Fay aux Loges en 2021. ■ Une compétence enfance jeunesse communale 	<p>Une ou des structures labellisées «promoteur du net»</p> <p>Développer les échanges entre les communes: espaces de réflexions et de projets: Souhaits de mutualisations: sur des thématiques: actions de prévention sur des séjours (jeunes fréquentant les mêmes collèges ou lycées), en terme de personnel</p> <p>Développer les projets jeunes</p> <p>Doter le territoire d'une personne chargée de la coopération entre les communes, sur des objectifs communs notamment en matière d'enfance, jeunesse...</p> <p><i>En rose: constats communes</i></p>



PARENTALITÉ

➤ Un territoire familial



(20,6% des familles caf-28,7% Loiret)

Un accueil enfants-parents est animé par le CMP de Châteauneuf chaque vendredi matin



Constats- questions caf

- L'accueil enfant- parent est-il connu , accessible à tous, fréquenté ?
- Y a-t-il eu des actions parentalité en 2019-2020 ? Si oui , par qui ?
- Quels sont les besoins en matière de parentalité ?
- Plus de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

LAEP: espaces de convivialité autour du jeu pour créer du lien entre enfants et parents
Socialiser l'enfant, rompre l'isolement du parent

CLAS: favorise l'épanouissement de l'enfant et la réussite dans sa scolarité, en lien avec ses parents

Source: Caf 2019



PARENTALITÉ

➤ Une Offre de services Caf aux allocataires

Par le Service d'Interventions Sociales de la Caf: sous forme individuelle et/ou collective

- Première naissance ou naissance gémellaire
- Séparation
- Parents seuls 18-24 ans et 25-34 ans (nouveau en 2021)
- Violences conjugales
- Décès de l'allocataire ou de son conjoint, d'un enfant

En 2019: **105 allocataires bénéficiaires**
 60 % au titre d'une séparation
 23 % au titre des Futurs Parents
 9 % au titre d'impayés de loyers sif bailleurs privés
 8 % au titre des familles endeuillées



Actions déléguées à des partenaires associatif (Prestations de services Caf)

- Offre de médiation familiale (Lien social et médiation)
- Dispositif espaces de rencontres (La vie au grand air)
- Accompagnement des familles en situation de difficultés ponctuelles par l'intervention d'aide à domicile (À Domicile 45)

Source: Caf 2019



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Un grand nombre d'associations (sportives, culturelles, sociales,...) participent à l'animation du territoire et contribuent à un dynamisme local, notamment:

Un espace de vie sociale (EVS) associatif à Châteauneuf S/Loire, financé par la Caf
 Deux associations de système d'échange local (SEL) à Jargeau et Tigy
 Les associations Familles Rurales



Constats- questions caf

- Y-a-t-il des besoins en matière d'animation de la vie sociale ?
- Existe-t-il des lieux sur le territoire de la CC qui répondent à la définition des structures financées par la caf ?

Espaces de Vie Sociale(EVS), Centre Social:

Lieux de proximité gérés par des associations ou collectivité qui développent des actions collectives pour:

- Renforcer les liens sociaux et familiaux
- Coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers



ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMÉRIQUE



- 732 allocataires bénéficiaires de minimas sociaux en 2019
Dont 477 pour le RSA et 255 pour l'Aah
- 2033 allocataires bénéficiaires de la PPA (29,9%) Loiret:33,5%
- Présence Caf :
 - ESP de l'est-Orléanais à la MDD de Jargeau
 - Espace Public Numérique(EPN): au sein de l'EVS de Châteauneuf S/L
 - Projet en cours: bus France services itinérant sur la CC

minimas sociaux : Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé (Aah)

PPA : prime pour l'activité

ESP : Espace de services publics

Constats - Questions caf

- Ces services sont-ils connus par les habitants ? Existe-t-il des besoins recensés dans les communes ?
- utilisation des services numériques avec la caf



**ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale**

GESTIONNAIRE	TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE DE LA STRUCTURE
BOUZY-LA-FORET		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	18 Rue De La Mairie
	Accueil extrascolaire	
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	30 Rue Du 8 Mai 1945, Rue Marius Morin, 15 Rue de l'Egalite
	Accueil extrascolaire	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES		
EAJE		
CC	Halte-Garderie des lutins	2 Rue des Crosses-Jargeau
	Halte-Garderie Itinérante des lutins	5 Rue du 8 mai 1945-Jargeau
	Multi-accueil maison des tout petits	1167 Rue Verte- Sandillon
	Halte-garderie la maison des lutins	30 Rue Du 8 Mai 1945-Chateauneuf
People and Baby	Multi-accueil Fée des bulles	Parc des Loges -Fay aux Loges
RPE		
CC	RPE 1, RPE 2, RPE 3	8 boulevard du chapeau rouge- St Denis de l'Hôtel
	RPE 4	1167 Rue Verte- Sandillon
	RPE 5	30 Rue Du 8 Mai 1945-Chateauneuf
DARVOY		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	27 Route d'Orléans
	Accueil extrascolaire	
DONNERY		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	Rue Adrienne Bolland
	Accueil extrascolaire	
FAY-AUX-LOGES		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	12 Rue De La Moinerie 70 Rue De La Bretauche
	Accueil extrascolaire	
ACCUEIL ADOS		
Commune	Accueil Ados	22 Rue André Chenal
FÉROLLES		
ALSH		
Commune	Accueil extrascolaire	1 Route De Sandillon
INGRANNES – SULLY LA CHAPELLE		
ALSH		
O.U.L	Accueil extrascolaire	Route De Nibelle
JARGEAU		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	Faubourg Berry, 10 Avenue Du Général De Gaulle, Bd Porte Madeleine, 4 Rue Des Crosses



	Accueil extrascolaire	4 Rue Des Crosses
ACCUEIL ADOS		
Commune	Accueil Ados	25 Rue Du 44e Régiment D'Infanterie
SIRIS FEROLLES OUVROUER-LES-CHAMPS		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	4 Route De Bapaume
SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	Route De Chenailles, 8 Rue Du Clos D'Or
	Accueil extrascolaire	Route De Chenailles
SAINT MARTIN D'ABBAT		
ALSH		
Commune	Accueil extrascolaire	14 Place De La Mairie
SANDILLON		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	1306, 1295, 1228, 1276 Rue Verte
	Accueil extrascolaire	1228, 1295, 1276, 1306 Rue Verte
SIRIS SIGLOY-GUILLY		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	Le Bourg
SURY-AUX-BOIS		
ALSH		
Commune	Accueil extrascolaire	Rue De La Brosse Robin
TIGY		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	15 Rue Du Chateau D'eau
	Accueil extrascolaire	
ACCUEIL ADOS		
	Accueil Ados	60 Rue De Sully
VIENNE-EN-VAL		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	Rue De L'ancienne Gare
	Accueil extrascolaire	Rue De l'ancienne Gare, 39 Route De Jargeau
ACCUEIL ADOS		
Commune	Accueil Ados	39 Route De Jargeau
VITRY-AUX-LOGES - 45530		
ALSH		
Commune	Accueil périscolaire	6 et 10 Rue Octave Dupont
	Accueil extrascolaire	6/7 ,10 Rue Octave Dupont



ANNEXE 3 - Plan d'actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

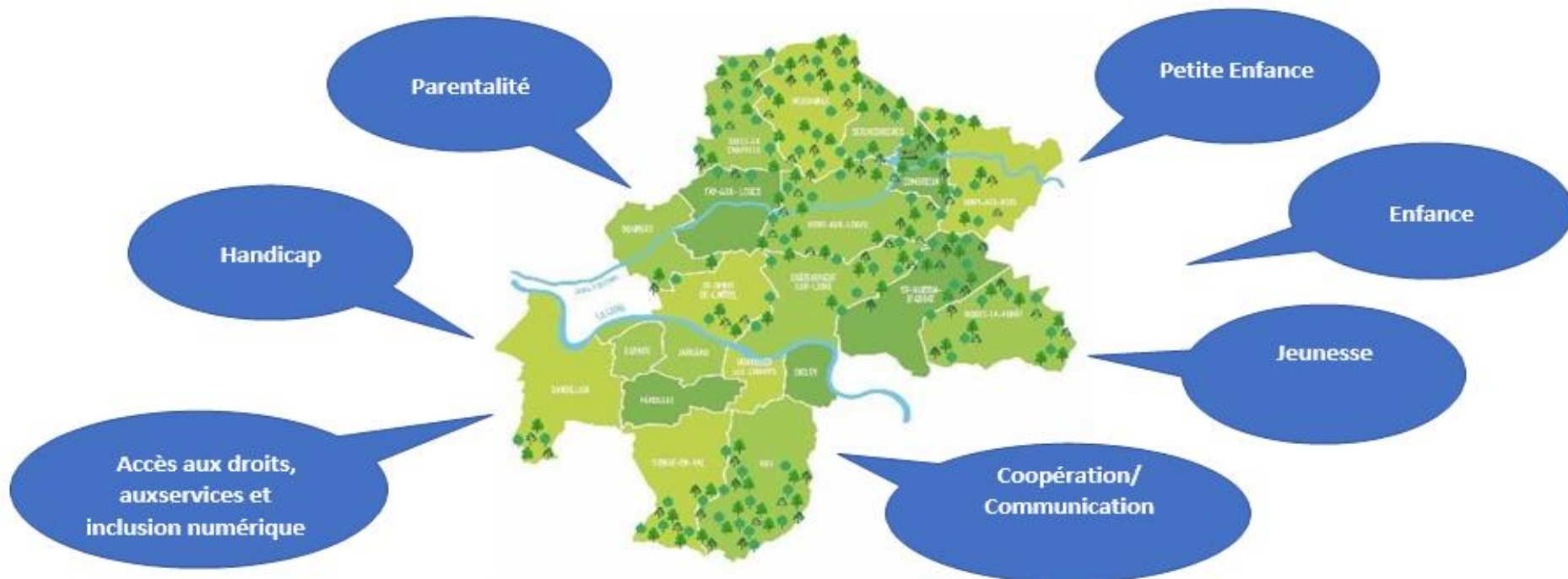
SERVICE AUX FAMILLES

Adapter une offre de service aux publics sur l'ensemble du territoire en cohérence avec la commande politique

Le **Projet de Territoire** porté par les 20 communes de la Communauté de Communes des Loges a l'ambition de :

- **FAVORISER LE BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE** (Axe 2 du Projet de territoire) en renforçant un cadre de vie de qualité et créer les conditions d'une vie inclusive
- **ORGANISER LA SOLIDARITE AU SEIN DU BLOC COMMUNAL** (Axe 4 du Projet de Territoire) en créant un esprit communautaire de partages et d'échanges et en développant les mutualisations

La Convention Territoriale Globale (CTG) doit être un outil à la disposition des communes et de la CCL pour permettre le développement harmonieux d'un service aux familles sur l'ensemble du territoire.





PETITE ENFANCE – 0/3 ans					
Orientations/Objectifs	Actions opérationnelles	Indicateurs d'évaluation	Porteurs de l'action	Echéance	Moyens mobilisables par la Caf Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
Répondre aux besoins des familles pour l'accueil des jeunes enfants en facilitant les démarches et en recherchant une répartition équilibrée du nombre de places d'accueil, notamment au sud de la Loire	Rédaction d'un règlement d'attribution des places en crèche commun aux Etablissements d'accueil gérés par la CCL ainsi que d'une fiche de préinscription commune	Approbation du règlement par les élus	CCL	2023	Validation du règlement de fonctionnement des structures
	Mise en place d'un espace « guichet unique Petite Enfance » animé par les animatrices de Relais Petite Enfance	Rédaction d'un guide pratique et de supports de communication Nombre de rendez-vous et d'appels téléphoniques	CCL/RPE	2023	PS RPE Mission renforcée guichet unique
	Rénovation-extension ou construction d'un bâtiment pouvant accueillir les 4 RPE	Réalisation des travaux	CCL	2023	Aide à l'investissement
	Mise en place d'un comité de réflexion et d'observation sur l'offre d'accueil du territoire, notamment au sud de Loire, y compris en gestion privée	Nombre de places d'accueil sur le territoire en gestion CCL et en gestion privée	CCL	2022/2026	Contribution à la réflexion
Améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants	Construction d'un bâtiment petite enfance sur Châteauneuf-sur-Loire	Fréquentation	CCL	2023	Plan d'Aide exceptionnelle à l'investissement Appui technique
	Amélioration/Rénovation des locaux des Petites Crèches	Réalisation des travaux	CCL	2023/2026	Aide à l'investissement Appui technique
Permettre la valorisation du métier d'assistant maternel	Mise en place d'expositions, d'outils de communication et de réunions	Nombre d'actions déployées sur le territoire	CCL/RPE	2022 à 2026	Exposition réseau des RPE



ENFANCE – 3/11 ans

Orientations/Objectifs	Actions opérationnelles	Indicateurs d'évaluation	Porteurs de l'action	Echéance	<i>Moyens mobilisables par la Caf Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027</i>
Améliorer les conditions d'accueil	Rénovation d'un bâtiment dans l'enceinte de l'école à destination de l'ALSH	Réalisation des travaux	Bouzy-la-Forêt	2026	<i>Aides à l'investissement</i>
	Réhabilitation et agrandissement du Centre Marcel Dupuis	Réalisation des travaux Nombre d'enfants accueillis Accueil de familles hors commune	Châteauneuf-sur-Loire	2023	
	Aménagement et sonorisation de la salle de l'ALSH	Réalisation des travaux	Darvoy	2023	
	Projet de création de nouveaux locaux	Réalisation des travaux	Férolles	2023-2024	
	Rénovation des bâtiments Clair Soleil	Réalisation des travaux	Jargeau	2024/2025	
	Travaux à réaliser à Planète Loisirs (cuisine, aménagements extérieurs...)	Réalisation des travaux	St-Denis-de l'Hôtel	2022-2024	
	Regrouper les structures ALSH et Péri Scolaire sur un lieu unique avec extension de la capacité d'accueil et augmentation des périodes et temps d'ouverture	Réalisation des travaux	Sandillon	Etude : 2022 Travaux : 2024	
	Rénovation du plafond de l'ALSH et du PS	Réalisation des travaux	Tigy	2022	
	Rénovation de la cour du bâtiment PS	Réalisation des travaux	Vienne-en-Val	2022	
	Aménagement des locaux de l'ancienne école pour l'ALSH	Réalisation des travaux	Vitry-aux-Loges	2023	
Rénovation des locaux de l'ALSH et création d'un espace de confidentialité pour recevoir les familles	Réalisation des travaux	Fay-aux-Loges	2026		
Faciliter les démarches des familles	Création d'un portail famille	Mise en service effective	Bouzy-la-Forêt Tigy	2022 2022	<i>Aides à l'investissement</i>
	Mise en place d'un guichet de services en ligne	Mise en service effective	Sandillon	2023	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le



ID : 045-214501421-20221124-2022_085-DE

	Mise en place d'un espace numérique de travail (ENT)	Mise en service effective	Darvoy Sandillon	2022 2022	<i>Hors champ de compétence CAF</i>
Améliorer la qualité éducative au sein des ALSH	Accompagner et éduquer les enfants à l'alimentation avec recrutement d'un service civique	Recrutement effectif Actions menées et effets constatés	Darvoy	2022	<i>Actions en lien avec les dossiers de prestation de service ALSH</i>
	Actualiser le projet éducatif communal et les projets pédagogiques	Support rédactionnel	Sandillon	2022	
	Proposition de formation BAFA – PSC1...pour le personnel	Nombre de formations Nombre de personnes formées	Bouzy-la-Forêt Fay-aux-Loges Sandillon	2022/2026	<i>Aides sur projets</i>
Améliorer l'offre d'accueil et l'accessibilité aux services en se coordonnant entre communes	Ouverture de l'ALSH en août Modifier les horaires de la pause méridienne et du périscolaire	Fréquentation	Darvoy	2022-2023	<i>Actions en lien avec les dossiers de Prestation de service ALSH Appui technique</i>
	Mise en place de séjours accessoires	Fréquentation	Fay-aux-Loges Sandillon	2022/2026	
	Réflexion ou étude à moyen terme sur l'ouverture d'un ALSH le mercredi	Ouverture ALSH	Ingrannes St-Martin-d'Abbat Sury-aux-Bois	2022-2023 2023/2026	
	Création d'ALSH le mercredi	Fréquentation-	SIRIS Sigloy-Guilly	2022	
	Participation au dispositif « décade des non-partants »	Nombre d'enfants partis en vacances	Tigy Sandillon	2022/2026	<i>Hors champ de compétence CAF</i>
	Réflexion sur la mutualisation entre communes sur les périodes de vacances	Mutualisations réalisées	Fay-aux-Loges St-Denis-de l'Hôtel Darvoy Férolles Sury-aux-Bois	2022/2026	<i>Financement de la fonction de coopération</i>
	Faire évoluer la politique tarifaire au taux d'effort dans un souci d'une plus grande équité sociale	Evolution des tarifs	Sandillon	2023	<i>Appui technique</i>
Réfléchir à une évolution de la tarification	Evolution des tarifs	Vienne en val Tigy	2023 2022		



JEUNESSE – 12/17 ans

Orientations/Objectifs	Actions opérationnelles	Indicateurs d'évaluation	Porteurs de l'action	Echéance	<i>Moyens mobilisables par la Caf Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027</i>
Soutenir l'engagement, les initiatives des jeunes et développer les actions citoyennes	Mise en place d'un Conseil Consultatif de la Jeunesse ou Conseil Municipal des Jeunes et/ou Junior Association	Mise en place effective Actions menées	Darvoy Fay-aux-Loges Férolles Tigy	2022-2023	<i>Aides sur projets portés par les jeunes</i>
	Elargir le CMJ aux jeunes de 15 à 17 ans	Mise en place effective Actions menées	Châteauneuf-sur-Loire	2023	
	Mise en place de chantiers citoyens de proximité Soutien aux initiatives portées par le Conseil Représentatif des Jeunes	Mise en place effective Actions menées	Sandillon	2022/2026	
	Soutien des initiatives (journées sportives, intergénérationnelles, jeux inter villages...)	Actions menées	Fay-aux-Loges Sandillon	2022/2026	
	Développer les projets jeunes (Séjour et culture, participation vie locale)	Actions menées	Fay-aux-Loges St-Denis de l'Hôtel	2022/2026	
	Dispositif argent de poche	Actions menées	Sandillon Vitry-aux-Loges	2022/2026	
Soutenir les actions favorisant la mobilité	Promotion de l'utilisation du réseau de transport collectif	Moyens de communication	Darvoy	2022/2026	<i>Hors champs de compétence CAF</i>
	Développement des aides au permis de conduire	Nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif	Sandillon	2022	
Améliorer l'offre en matière d'accueil des jeunes	Réhabilitation de la structure Maison des Jeunes	Réalisation des travaux	Fay-aux-Loges	2022	<i>Aides à l'investissement Prestation de service ALSH Appui technique</i>
	Réflexion sur la création d'un accueil ado	Réalisation des travaux	Sandillon	2023	
	Réflexion sur l'ouverture d'un lieu dédié	Ouverture effective	Jargeau St-Denis-de l'Hôtel	2022-2023	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

ID : 045-214501421-20221124-2022_085-DE

	Développement du secteur ado (Création espace jeunes, séjours jeunes)	Ouverture effective Actions menées	St-Denis-de l'Hôtel	2022-2023		
	Redynamisation de l'accueil jeunes	Actions réalisées	Vienne-en-Val Tigy	2023 2024		
	Organisation de stages « 100% Ados » (sport nature et sport santé)	Nombre de stages	Châteauneuf-sur- Loire	2022/2026		<i>Etude possible d'une prestation de service ALSH</i>
	Mutualisation avec les communes avoisinentes pour des sorties ponctuelles ou séjours longs	Nombre de sorties mutualisées	Darvoy Fay-aux-Loges St-Denis-de l'Hôtel	2022/2026		<i>Prestation de service ALSH</i>
	Réflexion sur les rapprochements entre communes	Actions mutualisées	Communes	2022/2026		<i>Financement de la fonction de coopération</i>
Faciliter la connaissance des dispositifs d'aide	Rendez-vous mensuel de la Mission Locale sur inscription	Nombre d'inscrits	Donnery	2022/2026	<i>Caf non concernée</i>	
	Mise à disposition d'un local pour permettre à la Mission Locale Orléanaise d'assurer des permanences	Nombre de jeunes reçus	Châteauneuf-sur- Loire	2022/2026		
	Aide aux jeunes dans la recherche d'un emploi par le biais de l'Espace Emploi Entreprise	Action réalisée				
	Réflexion sur le soutien apporté aux jeunes dans leurs démarches administratives, recherche de stage...	Nombre d'actions en faveur des jeunes	Vienne-en-Val	2023		
Assurer une présence éducative sur internet	Formation « Promeneur du net »	Nombre d'animateurs formés	Tigy	2023	<i>Lien avec Conseiller Départemental CAF45 et AMARA 45</i>	
Connaître les besoins des jeunes	Conduite de diagnostic participatifs	Instance de dialogue en place	Sandillon	2023	<i>Contribution à la réflexion</i>	
	Réflexion sur les moyens de proposer des activités aux lycéens après les heures de cours	Création d'un comité des jeunes/élus	Châteauneuf-sur- Loire	À la suite de l'ouverture du lycée	<i>Contribution à la réflexion</i>	



PARENTALITE					
Orientations/Objectifs	Actions opérationnelles	Indicateurs d'évaluation	Porteurs de l'action	Echéance	Moyens mobilisables par la Caf Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
Développer des actions de parentalité à travers des espaces de dialogue, d'échanges entre parents, enfants et professionnels	Création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents itinérant	Nombre de familles ayant fréquenté Nombre de séances/an	CCL	2023	Prestation de service LAEP, bonus territoire Appui technique
	Développement du concept « café parents » dans les structures petite enfance et/ou autres structures communales	Déploiement de l'activité	CCL St-Denis-de l'Hôtel	2023/2026	Fonds parentalité en fonction des projets – Lien avec Conseiller départemental
	Animation de réunions à thème en présence d'intervenants extérieurs (réseaux sociaux, accès aux écrans, les addictions...)	Nombre de réunions	CCL et communes	2023/2026	
	Création de ludothèques	Réalisation des travaux Actions menées	Sandillon Tigy	2024	Aide à l'investissement et bonus territoire selon projet présenté



HANDICAP					
Orientations/Objectifs	Actions opérationnelles	Indicateurs d'évaluation	Porteurs de l'action	Echéance	<i>Moyens mobilisables par la Caf Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027</i>
Améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap	Organisation de formations des agents chargés de l'accueil des enfants en EAJE et en ALSH	Nombre d'agents partis en formation Nombre d'enfants accueillis	CCL et communes en fonction des besoins	2023/2026	<i>Aides sur projets</i>
	Conventionnement avec un infirmier libéral pour des missions de Référent santé et accueil inclusif	Signature d'une convention avec un IDE	CCL	2022/2026	<i>En lien avec la Prestation de service PSU/ charges de fonctionnement</i>
	Mise en place d'un forum et/ou de conférences sur les handicaps	Nombre de conférences Nombre de participants	CCL et communes	2022/2026	<i>Aides sur projets</i>
	Organisation de temps de rencontre avec les partenaires intervenant dans le champ du handicap	Action réalisée	CCL	2023	<i>Lien avec le pôle Ressources Handicap</i>
	Installation d'une balançoire à caractère inclusif sur un espace à proximité de la structure Périscolaire et extrascolaire et des écoles	Installation réalisée	Fay-aux-Loges	2023	<i>Hors champ de compétence CAF</i>



ACCES AUX DROITS, AUX SERVICES ET INCLUSION NUMERIQUE					
Orientations/Objectifs	Actions opérationnelles	Indicateurs d'évaluation	Porteurs de l'action	Echéance	Moyens mobilisables par la Caf Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
<p>Accompagner les habitants à l'accès au numérique et faciliter les démarches dématérialisées</p> <p>Améliorer la connaissance des habitants sur leurs droits (Ex. : amélioration de l'habitat : quelles aides ? Les organismes ? Aides aux vacances)</p>	Soutien à l'installation du bus labellisé « France Services » à l'initiative du Conseil Départemental du Loiret (CD45)	<i>Bilan du Conseil Départemental</i>	Toutes les communes de la CCL	2022/2026	<i>Statistiques concernant la Caf (Service ligne du public)</i>
	Ateliers d'initiation à l'outil numérique (initiative CD45)	<i>Bilan du Conseil Départemental</i>	Châteauneuf-sur-Loire Tigy	2022/2026	<i>Information de la Caf sur le caf.fr et selon demandes (Service ligne du public)</i>
	Mise en place d'une permanence d'aide individuelle	Action réalisée	Châteauneuf-sur-Loire	2022/2026	
	Promotion des points d'accès informatiques au sein des bibliothèques ou de l'espace public (initiative CD45)	<i>Bilan du Conseil Départemental</i>	Communes	2022/2026	
	Ouverture d'un point médiation numérique en collaboration avec l'Association Familles Rurales – Permanence 1 fois/mois	Nombre de permanences	St-Martin-d'Abbat	2022-2023	
	Formation des agents d'accueil et chargé d'action sociale aux droits	Nombre d'agents formés	Sandillon Vitry-aux-Loges	2022/2026	



COOPERATION / COMMUNICATION

Orientations/Objectifs	Actions opérationnelles	Indicateurs d'évaluation	Porteurs de l'action	Echéance	<i>Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027</i>
Développer les coopérations communales	Mise en place d'un comité de réflexion sur les actions de coopération (élus/services)	Nombre de rencontres	CCL et communes	2023	<i>Financement de la fonction de coopération</i>
	Organisation de temps de rencontres avec différents partenaires : CRIP, Pôle Ressource Handicap 45, services du CD	Nombre de temps de rencontres	CCL et communes en fonction de l'actualité	2023/2026	
	Organisation de formations communes pour les équipes de terrain (gestion du harcèlement, des relations avec les familles...) et pour les élus (tarifs, dispositif d'aides...)	Nombre de formations Nombre d'agents formés	CCL pour soutien aux communes	2023/2026	
	Organisation de sorties en commun (diminuer les coûts de transport)	Nombre de sorties communes	CCL	2023/2026	
	Mise en place d'un outil de communication et d'échanges rapides pour prestations coordonnées sur les ALSH	Outils utilisés	CCL et communes	2023-2024	
	Organisation de temps d'échanges entre communes volontaires (élus, services, équipes)	Nombre de rencontres	CCL/Coopération	2023/2026	
	Organisation de visites des structures	Nombre de visites et lieux	CCL/Coopération	2023-2024	
	Mise en place de la fonction de coopération CTG	Actions menées	CCL	2022	
Poursuivre les actions éducatives, sportives et culturelles Enfance-Jeunesse	Soutien aux déplacements pour les activités extérieures aux communes dans le cadre scolaire, ALSH et actions jeunes	Indicateurs budgétaires	CCL/Coopération	2022/2026	<i>Hors champ de compétence CAF</i>



Les actions suivantes ne figureront pas dans la CTG car elles ne peuvent bénéficier de financements de la part de la CAF. Elles ont cependant un bénéfice pour le service aux familles et permettent de créer du lien entre les habitants d'un même territoire. Les afficher dans le présent document permet de valoriser l'investissement des communes.

AUTRES ACTIONS A VALORISER - HORS DISPOSITIF CTG				
Orientations/Objectifs	Actions opérationnelles	Indicateurs d'évaluation	Porteurs de l'action	Echéance
Créer des liens intergénérationnels	Aménagement d'espaces ludiques et sportifs (city stade, skate Park, parcours de santé...)	Nombre d'espaces invitant à la convivialité, aux échanges	Communes	2022/2026
	Mise en place de journées de rencontres intergénérationnelles (jeux inter villages...)	Nombre de participants	Darvoy St-Denis-de l'Hôtel Sandillon	2022/2026
Favoriser le bien vivre sur le territoire de la CCL	Actions sociales en faveur des seniors (aides aux séjours, colis de Noël, forum...)			2022/2026
	Aides aux devoirs		Darvoy Férolles Sandillon Châteauneuf-sur-Loire	2022
	Plantation d'un arbre à chaque naissance		Férolles	2022/2026
	Soutien aux associations (fêtes de villages, Festivals, Forum...)		Ingrannes	2022/2026

Sur la thématique du **logement**, il n'y a pas d'engagement spécifique dans le cadre du présent dispositif.

Cependant, il est à noter qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours sur le territoire de la CCL. Elle est portée par la CCL dans le cadre des missions ORT-PVD.

Ainsi, à partir d'un diagnostic, les priorités de la CCL sont :

- Accompagner les ménages vers l'amélioration énergétique de leur logement
- Réduire la vacance de logements notamment en hypercentre
- Proposer des surfaces adaptées aux familles en centre-ville
- Encourager la création de petits logements adaptés aux seniors et aux jeunes
- Epauler les ménages dans leur souhait de faire des travaux

Deux aides locales financées par la CCL ont été prévues :

- Prime sortie de vacances et création d'accès aux étages des commerces
- Fusion de logements pour la création de logements familiaux

Cette opération sera évaluée dans un autre cadre que celui de la Convention Territoriale Globale



ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Un comité de pilotage est instauré, il se compose :

CC des Loges : de son Président et vice-président du service à la population

les SIRIS : de son Président et/ou son représentant

Pour les communes : de son Maire et/ ou son/ses représentant(s)

Pour la Caf : du Directeur et/ou son/ses représentant(s).

Le comité de Pilotage est assisté de la chargée de coopération.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an selon un calendrier à définir.

L'organisation de comité de pilotage supplémentaire peut être sollicité par l'une ou l'autre des parties. Tout avenant à la convention sera soumis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage assure :

- le suivi de la réalisation des objectifs du plan d'actions à travers les bilans qui lui sont présentés
- l'évaluation de la convention.

Il veille à la complémentarité, la cohérence des actions et des interventions des partenaires et renforce la coordination.

Des personnes ressources pourront participer au comité de pilotage selon les thématiques abordées.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la CC des Loges.



ANNEXE 5- Évaluation CTG

La démarche d'évaluation a pour vocation de mettre en lumière la plus-value de la CTG et des politiques sociales et familiales. Elle vise à en mesurer les impacts sur les pratiques des acteurs en repérant les changements. L'évaluation a pour finalité d'accompagner les décisions et d'utiliser au mieux les ressources engagées.

Cette démarche sera co-construite en lien avec la chargée de coopération du Territoire et les collectivités.

Elle comporte 2 étapes :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions et leurs résultats
- L'évaluation des impacts

Chaque action fait l'objet d'un bilan annuel au regard des résultats attendus et des indicateurs définis lors de l'élaboration des fiches. Au fur et à mesure de la conduite de leur action, les référents sont chargés d'informer le Comité de pilotage de son avancement et des résultats obtenus.

Avant la fin de la convention, une évaluation globale des actions est réalisée afin d'engager les réflexions en vue du renouvellement de la CTG.